

CONSEIL REGIONAL
ASSEMBLEE PLENIERE
VENDREDI 26 MARS 2010

PROCES VERBAL

**CONSEIL REGIONAL
ASSEMBLEE PLENIERE DU 26 MARS 2010**

FICHES D'EMARGEMENT	p. 004
---------------------	--------

MATIN

Vérification du quorum et ouverture de la séance	p. 005
--	--------

Mot d'accueil du Doyen	p. 005
------------------------	--------

ELECTION DU PRESIDENT :	p.006
--------------------------------	-------

• Déclaration des candidatures	p. 007
• Lecture des déclarations de candidature :	
- M. GOLLNISCH	p. 008
- Mme GROSSETETE	p. 011
- M. QUEYRANNE	p. 013
• 1er tour de scrutin	p. 015
• Proclamation du résultat du vote	p. 015

Discours d'installation du Président Jean-Jack QUEYRANNE	p. 015
--	--------

Interventions de M. GOLLNISCH et de Mme GROSSETETE	p. 022
--	--------

COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE	p. 024
--	--------

Rapport n° 10.00.217

- Vote de l'amendement présenté par M. GOLLNISCH – scrutin public	p. 027
- Vote du rapport	p. 028

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

- Dépôt des candidatures aux postes de vice-présidents	p. 029
- 1 ^{er} tour de scrutin	p. 030
- Proclamation du résultat du vote et lecture de l'arrêté de délégation de pouvoir aux vice-présidents, aux conseillers spéciaux et aux conseillers délégués	p. 031

APRES-MIDI**COMMISSION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Rapport n° 10.00.218

- Vote du rapport et constitution de la commission p. 032

DELEGATIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Rapport n° 10.00.219

- Explication de vote p. 034
- Vote du rapport amendé par l'Exécutif p. 048

DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT

Rapport n° 10.00.220

- Explication de vote p. 048
- Vote du rapport amendé par l'Exécutif p. 049

DECLARATIONS DES CANDIDATURES p. 051

TABLEAU DES VOTES ET PROCES VERBAUX : p. 052

ELECTION DU PRESIDENT

VOTE AMENDEMENT FN SUR LE RAPPORT 217 (VOTE PUBLIC)

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

AMENDEMENT p. 053

FICHES D'EMARGEMENT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

Service des assemblées

Arrivé le

29 MARS 2010

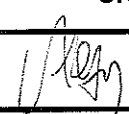
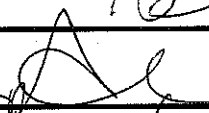
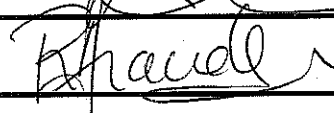
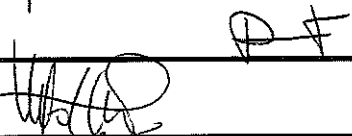
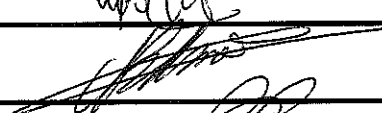
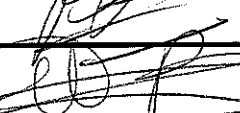
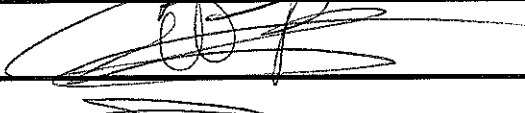
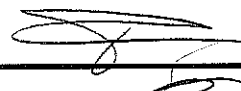
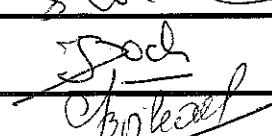
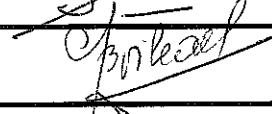
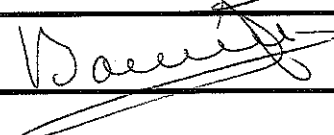
SA/Bureau des indemnités

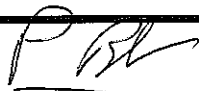
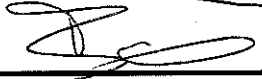
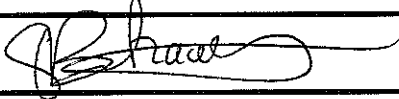
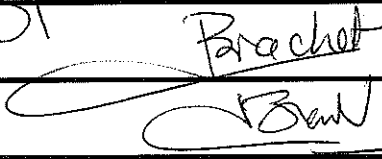
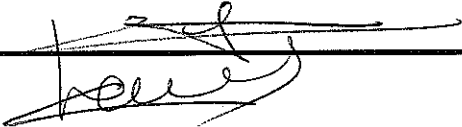
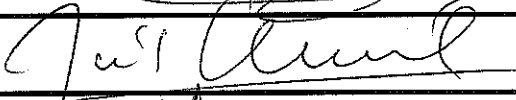
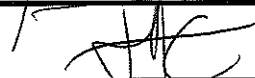
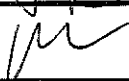
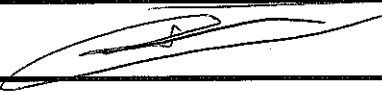
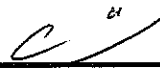
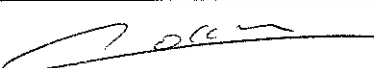
CONSEIL REGIONAL

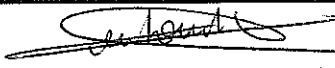
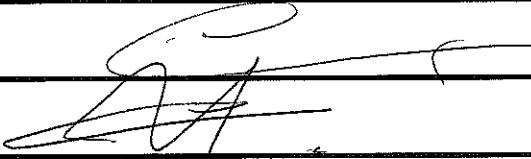
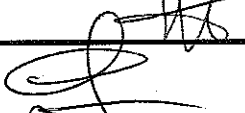
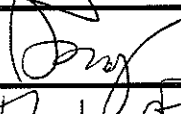
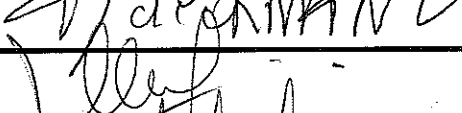
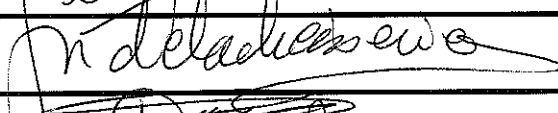
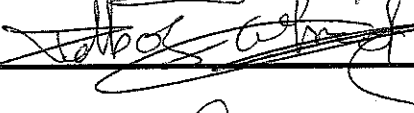
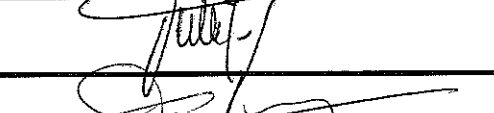
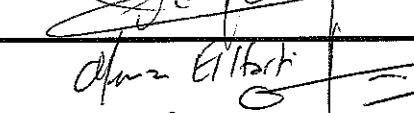
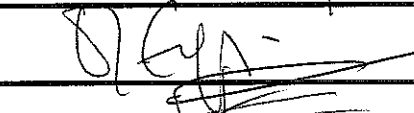
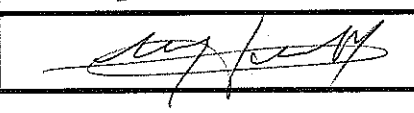
ASSEMBLEE PLENIERE

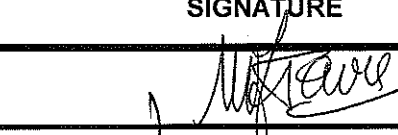
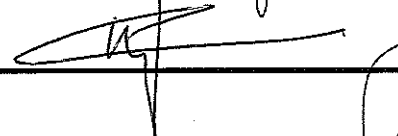
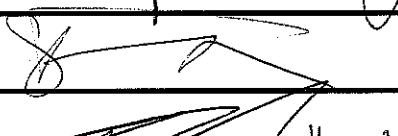
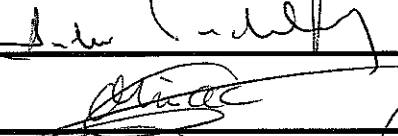
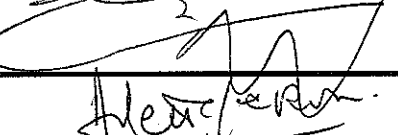
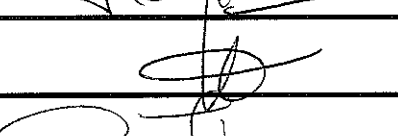
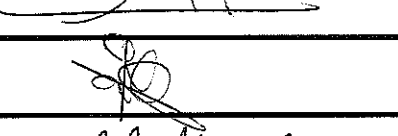
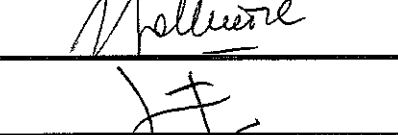
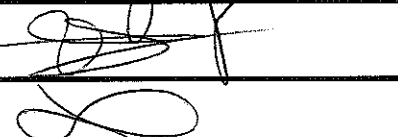
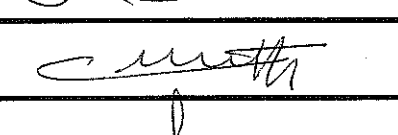
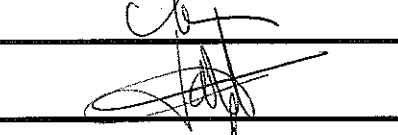
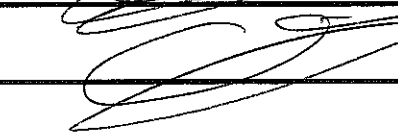
Réunion du vendredi 26 mars 2010
à 9 heures 30

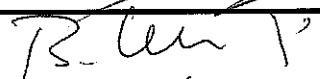
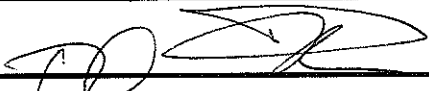
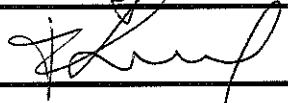
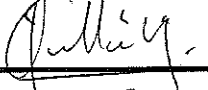
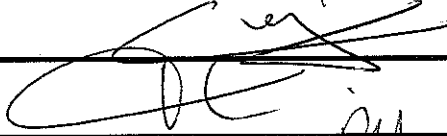
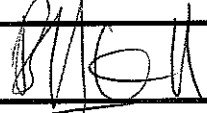
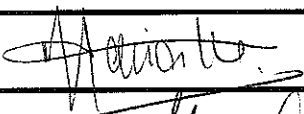
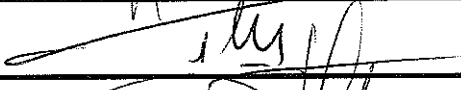
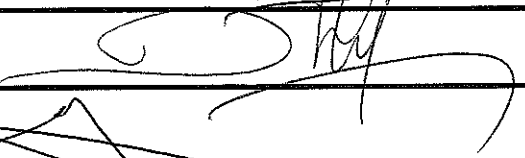
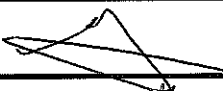
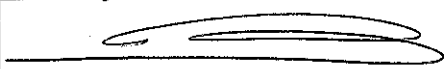
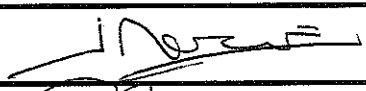
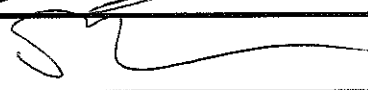
AV

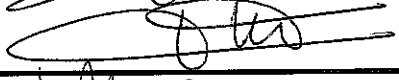
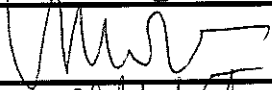
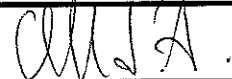
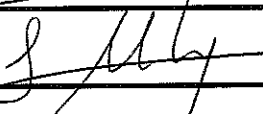
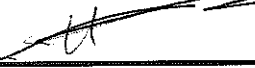
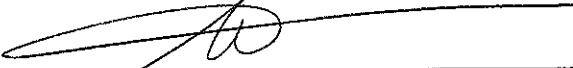
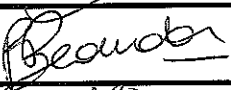
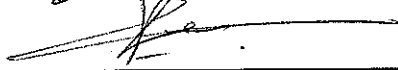
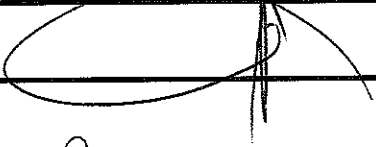
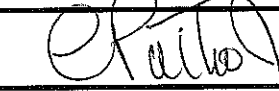
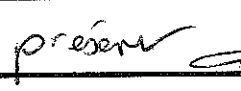
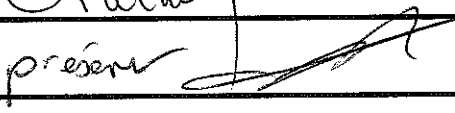
NOM ET PRENOM		SIGNATURE
ABAD	Damien	
AGIER	Annie	
ANDRE-LAURENT	Annabel	
ARANDA	Rosa	
AUGUSTE	François	
AZNAR-MOLLIEX	Noëlle	
BATTISTEL	Marie-Noëlle	
BENAHMED	Fatiha	
BENCHARIF	Lela	
BERAT	Pierre	
BERNARD	Corinne	
BERRA	Nora	
BILLET	Nicole	
BLANCHARD	Hélène	
BOCH	Jocelyne	
BOILEAU	Maryvonne	
BONICALZI-HERRERO	Valérie	

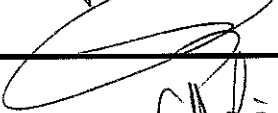
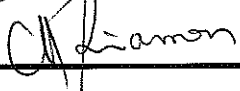
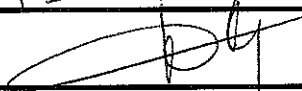
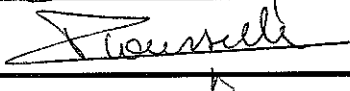
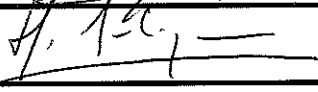
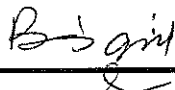
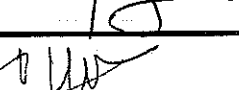
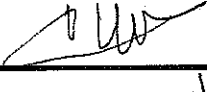
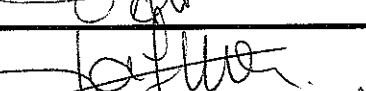
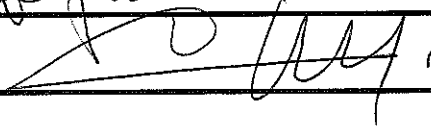
NOM ET PRENOM		SIGNATURE
BONNETAIN	Pascal	
BOUDAUD	Farida	
BOUDOT	Christophe	
BOUKAALA	Sarah	
BOURY	Liliane	
BOUZIDI	Oum-Saoud	
BRACHET	Yvette	
BRAILLARD	Thierry	
BUIS	Sabine	
CARBONNEL	François-Eric	
CARLE	Jean-Claude	
CHABROLLE	Alain	
CHANAL	Agnès	
CHAUVEROT	Véronique	
CHEVAL	Joël	
CHOSSE	Jean-Marie	
CHRIQUI	Vincent	
COCHET	Sylvie	
COLIN	Albane	
COMET	Claude	
COMMUNOD	Noël	
COROMPT	Thérèse	
COSSON	Monique	

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
COULOMBEL	Alain	
CREISSON	Jean-Michel	
CREUS	Armand	
CROMBECQUE	Yvan	
CROSET BAY	Elyette	
CUKIERMAN	Cécile	
CUSEY	Alexandra	
D'ORNANO	Mireille	
DARNAUD	Mathieu	
DE LACHEISSERIE	Nicole	
DE PEYRECAVE	Gabriel	
DE SANS NICOLAS	Fabien	
DEBAT	Jean-François	
DELBOS-CORFIELD	Gwendoline	
DION	Sophie	
DONZEL	Claire	
DULLIN	Xavier	
DUPESSÉY	Christian	
EL HARTI	Otman	
EYBALIN	Michèle	
FARIGOULE	Christiane	
FATIGA	Antoine	
FAUROBERT	Maurice	

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
FAVRE	Marie	
FERLAY	Aurélien	
FLEURET	Jean-Loup	
FONTANGES	Séverine	
FOURNIER	Eric	
FRERY	Marie-Noëlle	
FRIEDENBERG	André	
GABRIAC	Alexandre	
GAGNAIRE	Jean-Louis	
GERVASI	Arlette	
GILLET de THOREY	Sylvie	
GIRAUD	Eliane	
GIT	Marie-Christine	
GOLLNISCH	Bruno	
GRANGIS	Christian	
GREFFET	Christophe	
GREGOIRE	Michel	
GROSSETETE	Françoise	
HERBERTZ	Catherine	
JACQUART	François	
JOUBE	Didier	
JUBAN	Laurence	
KELLER	Olivier	

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
KOHLHAAS	Jean-Charles	
KOVACS	Thierry	
KRETZSCHMAR	Cyril	
LABAUNE	Patrick	
LACLAIS	Bernadette	
LACONDEMINÉ	Philippe	
LARDON	Eric	
LEBAIL	Danielle	
LECLAIR	Benoît	
LERAS	Gérard	
LEVY	Fabienne	
LISSY	Guillaume	
LONGEON	Olivier	
LOUIS	Patrick	
LOUNES	Belkacem	
MALAVIEILLE	Valérie	
MARCHIOL	Fabrice	
MARTIN	Dominique	
MARTIN	Elisa	
MC CARRON	Sheila	
MEIRIEU	Philippe	
MERCIER	Jacques	
MERIAUX	Pierre	

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
MEUNIER	Philippe	
MIGNOT	Philippe	
MOILLE	Jean-Paul	
MOREIRA	Véronique	
MOREL-DARLEUX	Corinne	
MOROGÉ	Jérôme	
MOUTON	Marie-Pierre	
NIESON	Nathalie	
NOVELLI	Marie-Odile	
PACCALET	Yves	
PALLUY	Guy	
PEILLON	Sarah	
PEIZERAT	Gwendal	
PELLAT-FINET	Sylvie	
PERNOD BEAUDON	Stéphanie	
PERRIN	Florence	
PERRISSIN-FABERT	Gérard	
PERROT	Charles	
PHILIP	Thierry	
PIDOUX	Catherine	
PIOLLE	Eric	
PUTHOD	Christiane	
QUEYRANNE	Jean-Jack	

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
RABILLOUD	Andrée	
RAVACHE	Gilles	
REYNARD	Claude	
REYNAUD	Philippe	
RIAMON	Marie-Hélène	
ROBERT	Sophie	
ROCHETTE	Christian	
ROUSSELLE	Véronique	
SAFAR	Jérôme	
SANGOUARD	Joëlle	
SAULIGNAC	Hervé	
SIGRIST	Anne	
SIMONIAN	Edouard	
SMETANINE	David	
SOULAGE	Bernard	
TAITE	Jean-Pierre	
TARDY	Marie-Christine	
TETE	Etienne	
THORAVAL	Marie-Hélène	
TREMBLAY	Jeannie	
UCA	Elvan	
VAGNIER	Nicole	
VASSIEUX	Jacques	

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
VOISIN	Michel	
WYSSA	Olivier	

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

Service des assemblées

Arrivé le
29 MARS 2010
SA/Bureau des indemnités

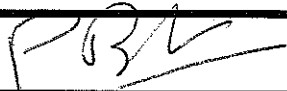
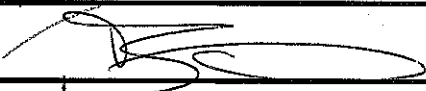
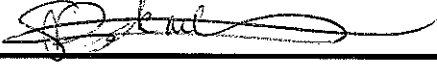
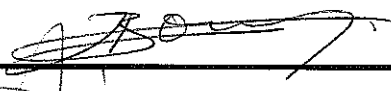
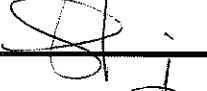
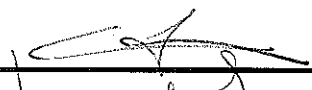
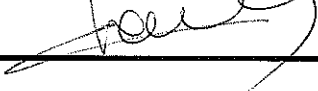
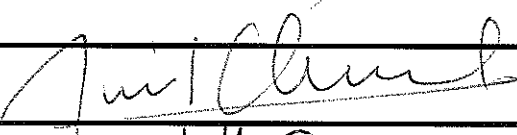
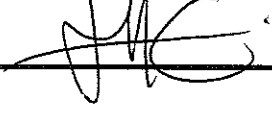
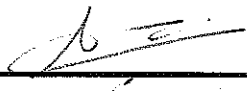
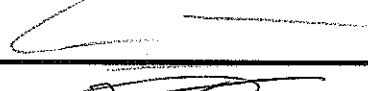
CONSEIL REGIONAL

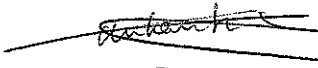
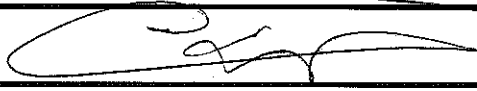
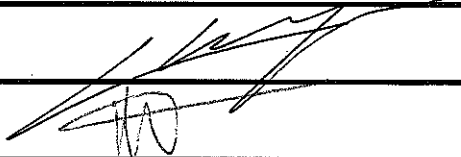
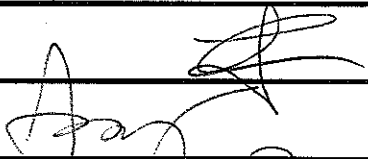
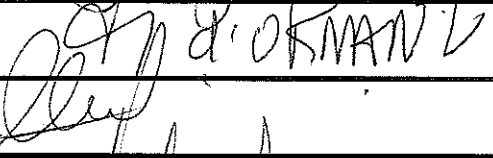
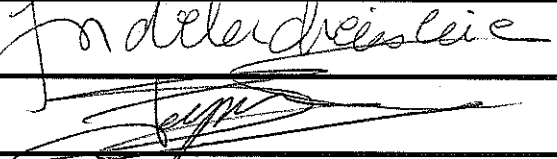
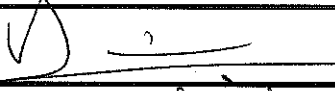
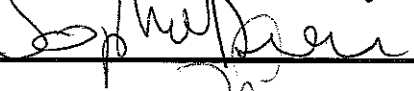
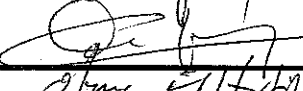
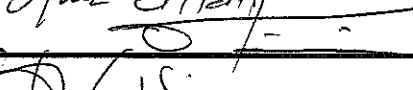
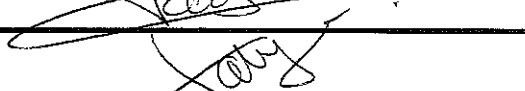
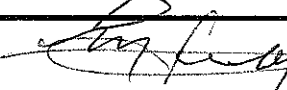
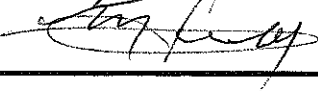
ASSEMBLEE PLENIERE

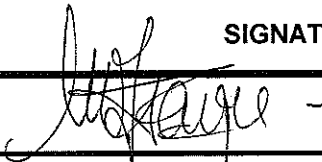
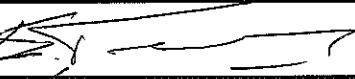
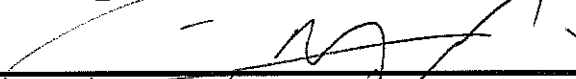
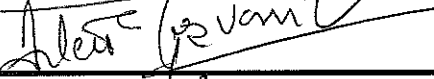
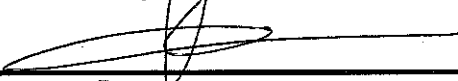
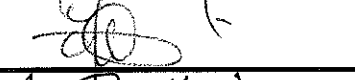
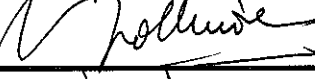
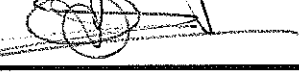
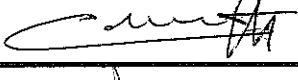
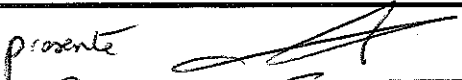
Réunion du vendredi 26 mars 2010
à 14 heures

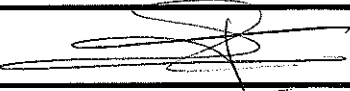
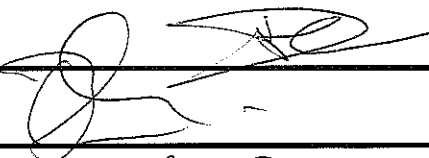
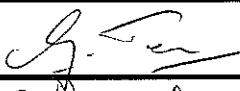
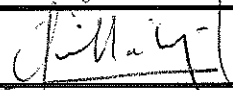
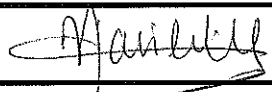
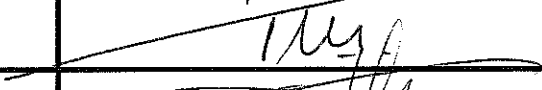
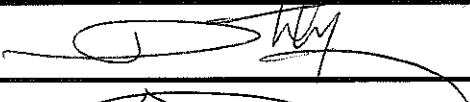
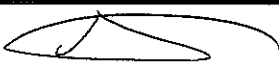
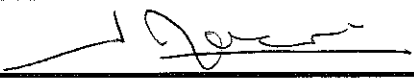
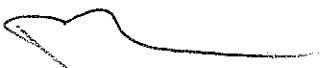
[Signature]

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
ABAD	Damien	
AGIER	Annie	<i>[Signature]</i>
ANDRE-LAURENT	Annabel	<i>[Signature]</i>
ARANDA	Rosa	<i>[Signature]</i>
AUGUSTE	François	<i>[Signature]</i>
AZNAR-MOLLIEX	Noëlle	
BATTISTEL	Marie-Noëlle	<i>[Signature]</i>
BENAHMED	Fatiha	<i>[Signature]</i>
BENCHARIF	Lela	
BERAT	Pierre	<i>[Signature]</i>
BERNARD	Corinne	<i>[Signature]</i>
BERRA	Nora	
BILLET	Nicole	<i>[Signature]</i>
BLANCHARD	Hélène	
BOCH	Jocelyne	<i>[Signature]</i>
BOILEAU	Maryvonne	
BONICALZI-HERRERO	Valérie	<i>[Signature]</i>

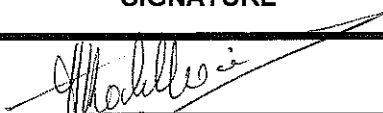
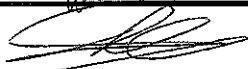
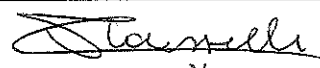
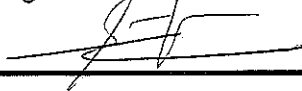
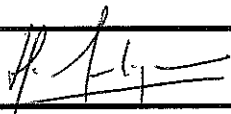
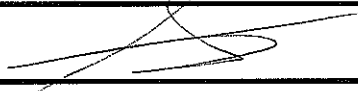
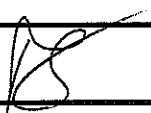
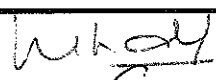
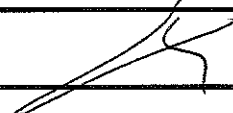
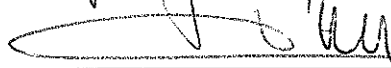
NOM ET PRENOM		SIGNATURE
BONNETAIN	Pascal	
BOUDAUD	Farida	
BOUDOT	Christophe	
BOUKAALA	Sarah	
BOURY	Liliane	
BOUZIDI	Oum-Saoud	
BRACHET	Yvette	
BRAILLARD	Thierry	
BUIS	Sabine	
CARBONNEL	François-Eric	
CARLE	Jean-Claude	
CHABROLLE	Alain	
CHANAL	Agnès	
CHAUVEROT	Véronique	
CHEVAL	Joël	
CHOSSON	Jean-Marie	
CHRIQUI	Vincent	
COCHET	Sylvie	
COLIN	Albane	
COMET	Claude	
COMMUNOD	Noël	
COROMPT	Thérèse	
COSSON	Monique	

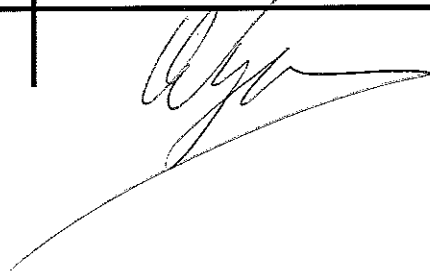
NOM ET PRENOM		SIGNATURE
COULOMBEL	Alain	
CREISSON	Jean-Michel	
CREUS	Armand	
CROMBECQUE	Yann	
CROSET	Elyette	
CUKIERMAN	Cécile	
CUSEY	Alexandra	
D'ORNANO	Mireille	
DARNAUD	Mathieu	
DE LACHEISSERIE	Nicole	
DE PEYRECAVE	Gabriel	
DE SANS NICOLAS	Fabien	
DEBAT	Jean-François	
DELBOS-CORFIELD	Gwendoline	
DION	Sophie	
DONZEL	Claire	
DULLIN	Xavier	
DUPESEY	Christian	
EL HARTI	Otman	
EYBALIN	Michèle	
FARIGOULE	Christiane	
FATIGA	Antoine	
FAUROBERT	Maurice	

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
FAVRE	Marie	
FERLAY	Aurélien	
FLEURET	Jean-Loup	
FONTANGES	Séverine	
FOURNIER	Eric	
FRERY	Marie-Noëlle	
FRIEDENBERG	André	
GABRIAC	Alexandre	
GAGNAIRE	Jean-Louis	
GERVASI	Arlette	
GILLET de THOREY	Sylvie	
GIRAUD	Eliane	
GIT	Marie-Christine	
GOLLNISCH	Bruno	
GRANGIS	Christian	
GREFFET	Christophe	
GREGOIRE	Michel	
GROSSETETE	Françoise	
HERBERTZ	Catherine	
JACQUART	François	
JOUBE	Didier	
JUBAN	Laurence	
KELLER	Olivier	

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
KOHLHAAS	Jean-Charles	
KOVACS	Thierry	
KRETZSCHMAR	Cyril	
LABAUNE	Patrick	
LACLAIS	Bernadette	
LACONDEMINÉ	Philippe	
LARDON	Eric	
LEBAIL	Danielle	
LECLAIR	Benoît	
LERAS	Gérard	
LEVY	Fabienne	
LISSY	Guillaume	
LONGEON	Olivier	
LOUIS	Patrick	
LOUNES	Belkacem	
MALAVIEILLE	Valérie	
MARCHIOL	Fabrice	
MARTIN	Dominique	
MARTIN	Elisa	
MC CARRON	Sheila	
MEIRIEU	Philippe	
MERCIER	Jacques	
MERIAUX	Pierre	

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
MEUNIER	Philippe	
MIGNOT	Philippe	
MOILLE	Jean-Paul	
MOREIRA	Véronique	
MOREL-DARLEUX	Corinne	
MOROGÉ	Jérôme	
MOUTON	Marie-Pierre	
NIESON	Nathalie	
NOVELLI	Marie-Odile	
PACCALET	Yves	
PALLUY	Guy	
PEILLON	Sarah	
PEIZERAT	Gwendal	
PELLAT-FINET	Sylvie	
PERNOD BEAUDON	Stéphanie	
PERRIN	Florence	
PERRISSIN-FABERT	Gérard	
PERROT	Charles	
PHILIP	Thierry	
PIDOUX	Catherine	
PIOLLE	Eric	
PUTHOD	Christiane	
QUEYRANNE	Jean-Jack	

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
RABILLOUD	Andrée	
RAVACHE	Gilles	
REYNARD	Claude	
REYNAUD	Philippe	
RIAMON	Marie-Hélène	
ROBERT	Sophie	
ROCHETTE	Christian	
ROUSSELLE	Véronique	
SAFAR	Jérôme	
SANGOUARD	Joëlle	
SAULIGNAC	Hervé	
SIGRIST	Anne	
SIMONIAN	Edouard	
SMETANINE	David	
SOULAGE	Bernard	
TAITE	Jean-Pierre	
TARDY	Marie-Christine	
TETE	Etienne	
THORAVAL	Marie-Hélène	
TREMBLAY	Jeannie	
UCA	Elvan	
VAGNIER	Nicole	
VASSIEUX	Jacques	

NOM ET PRENOM		SIGNATURE
VOISIN	Michel	Excuse'
WYSSA	Olivier	

**CONSEIL RÉGIONAL
RHÔNE-ALPES
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
Vendredi 26 mars 2010**

MATIN

- : -

*(La séance est ouverte à 9 heures 55 sous la présidence de M.
Faurobert, doyen d'âge)*

M. FAUROBERT.- Mesdames, messieurs, chers collègues. C'est en tant que doyen d'âge que je vais présider très temporairement notre assemblée, tout comme l'avait fait il y a 6 ans Albert Rosset.

Comme la procédure le demande, je vais appeler le benjamin de cette assemblée comme secrétaire de séance, M. Alexandre Gabriac.

Nous allons procéder à la vérification du quorum.

(Il est procédé à l'appel.)

M. FAUROBERT.- Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Je vous indique que la séance est retransmise d'une part, en direct sur Intranet et sur le site Internet de la Région, d'autre part, sur les écrans installés dans le hall du bâtiment principal.

Permettez-moi d'abord, chers collègues, mesdames, messieurs, de vous féliciter pour votre élection ou votre réélection.

En ce début de mandature, je souhaite faire un vœu : qu'au-delà des divergences légitimes entre les groupes qui se sont manifestées au cours de la campagne et qui ne manqueront pas de se manifester dans l'avenir, nous puissions tous travailler pour le bien commun des Rhônalpins et pour le bien supérieur de notre patrie, la France.

Au cours de ce mandat, notre assemblée se devra de garder à l'esprit que 2.328.000 Rhodaniens n'ont pas participé à ce scrutin. Mais je dois vous dire sincèrement que je regrette plus encore que 255.687 autres Rhônalpins, qui se sont exprimés le 14 mars, ne voient pas leur sensibilité politique représentée dans cet hémicycle. Ceci est dû à l'effet du mode de scrutin.

Cela dit, je souhaite bon courage à tous les élus et vous remercie de votre attention.

Il me revient d'assurer l'élection du président de notre assemblée.

Auparavant, chacun des candidats peut faire une déclaration qui sera imprimée et distribuée et qui, malheureusement, ne pourra donner lieu à aucun débat.

1/ Election du Président

M. FAUROBERT.- Je demanderai à chaque candidat, ainsi que cela s'est fait par le passé, notamment la dernière fois il y a 6 ans, de lire son texte pour le public, pour les journalistes et à l'attention des malvoyants.

Il ne pourra s'y joindre aucun commentaire venant de qui que ce soit afin de respecter les dispositions réglementaires. Cette disposition est sans doute regrettable car il est dans la nature des assemblées politiques, en démocratie représentative, de faire précéder l'investiture de l'exécutif par un débat. Cela étant, la loi s'impose à nous et je la ferai respecter.

Je vais vous rappeler les règles générales.

L'élection du président se fait au scrutin secret à la majorité absolue des membres du Conseil régional, soit 79 voix.

Si cette élection n'est pas acquise après deux tours de scrutin, il sera procédé à un troisième tour à la majorité relative.

L'élection ne doit donner lieu à aucun débat.

Un conseiller ne peut disposer que d'une seule procuration.

Le vote aura lieu par appel nominal, par ordre alphabétique, à l'exception du président et du secrétaire de séance qui, pour des raisons pratiques, voteront en dernier.

Un isoloir a été installé. En vertu de la jurisprudence du Conseil d'Etat, il convient que chaque conseiller se munisse de plusieurs bulletins avant de pénétrer dans l'isoloir afin d'assurer le caractère secret du vote.

Les candidats doivent me remettre une déclaration écrite présentant les grandes orientations politiques, économiques et sociales de leur action pour la durée du mandat.

Les suspensions de séance éventuelles devront rester les plus brèves possible afin de ne pas interrompre la continuité des opérations puisque, comme le rappelle le Conseil d'Etat dans un avis du 24 mars 1998, le législateur a entendu qu'il soit procédé sans discontinuité à l'élection du président du Conseil régional et à la désignation des membres de la Commission permanente.

Mesdames et messieurs, je vous propose comme scrutateurs :

- pour l'UMP, M. Moroge Jérôme
- pour le Front national, Mlle Sigrist Anne
- pour la Gauche, M. Simonian Edouard.

Etant donné qu'il n'y a pas d'opposition à ces désignations de scrutateurs, j'appelle les candidats.

Je vous indique que vous pouvez prendre la parole et que seul, le président donne la parole. Je ne donnerai la parole pour aucun commentaire ou déclaration des candidats.

A la suite de la déclaration du candidat, je recevrai les textes pour les faire dupliquer et ils seront distribués après une suspension de séance.

J'appelle donc les candidats.

M. QUEYRANNE.- Je suis candidat et je vous remets ma déclaration.

M. DARNAUD.- Je propose au nom de l'ensemble des élus des listes *Ensemble pour Rhône-Alpes* la candidature de Mme Françoise Grossetete.

M. WYSSA.- J'ai l'honneur de présenter au suffrage de l'assemblée la candidature de M. Bruno Gollnisch pour le groupe Front national.

(Les candidats remettent leur déclaration.)

M. LE PRESIDENT.- Merci. La séance est suspendue pour duplication, je vous donne rendez-vous à 10 heures 35.

(La séance, suspendue à 10h10, est reprise à 10h45.)

M. FAUROBERT.- Mesdames et messieurs, je déclare la séance reprise.

Les huissiers vous ont distribué les déclarations des candidats. Si les candidats souhaitent lire leur déclaration, je leur donne la parole.

M. GOLLNISCH.- Monsieur le doyen d'âge, mes chers collègues, j'ai l'honneur de présenter ma candidature à la présidence de notre Région.

Fidèle aux idéaux et aux principes que j'ai défendus avec mes colistiers du Front National lors de la campagne électorale, je souhaite avec leur aide et celle de tous nos compatriotes, orienter l'action de la Région selon le principe de soutien aux collectivités naturelles : familles, communes, métiers, pays, et non de soumission aux groupes de pression, occultes ou avoués, idéologiques ou financiers, qui accaparent les circuits de décision.

Je défendrai l'accueil de la vie par la mise en place d'un programme d'aide aux mamans en difficulté, aux personnes âgées menacées par l'isolement, et aux handicapés.

Je faciliterai l'accession des familles, y compris les plus modestes, à la propriété de leur logement, en contribuant à faire cesser la raréfaction artificielle du foncier constructible.

Par la relance de la construction qui en découlera, je contribuerai à celle de l'activité économique en général et de l'emploi.

J'arrêterai les subventions aux chasseurs de primes professionnels, aux multinationales qui investissent ici tandis qu'elles ferment ailleurs, aux entreprises complices de la corruption, qui a sévi dans cette région comme dans d'autres.

Je réorienterai les aides économiques aux entreprises vers les plus petites d'entre elles : artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, parce qu'elles sont le plus certainement créatrices d'emplois.

Dans la mesure des moyens limités d'une région, je combattrai les délocalisations d'entreprises, les contrefaçons, et les importations déloyales des produits fabriqués à vil prix par des masses

réduites en esclavage, dans ces paradis du capitalisme le plus cynique que sont notamment devenues les dictatures communistes.

La défense de l'emploi passe par le développement de l'apprentissage et l'amélioration des politiques de formation professionnelle. Un audit de celles-ci s'impose afin de distinguer celles qui débouchent sur de véritables métiers de celles qui débouchent sur le chômage, après que l'on a fait miroiter à de nombreux jeunes gens des espérances trompeuses. Respectant leurs choix et ceux de leur famille, je ferai cependant en sorte que les métiers manuels cessent d'être les parents pauvres de l'enseignement

Je réorienterai la formation professionnelle dans un sens plus concret, ouvrant de véritables débouchés. Je ferai en sorte que chacun puisse étudier dans des lycées sûrs. Nous fonderons notre politique sur la reconnaissance de l'effort et du travail bien fait, en proposant un choix diversifié au sein duquel l'enseignement public aura toute sa place, dans l'observance des exigences de neutralité politique et de respect des consciences qui s'imposent à lui.

A l'heure où l'on persécute des universitaires, des journalistes, des personnalités politiques, des magistrats, ou de simples citoyens, comme nos anciens collègues conseillers régionaux Georges Theil et Germaine Burgaz pour le « crime » de penser ou de s'exprimer librement, je libérerai la recherche des pesanteurs administratives et des tabous du « politiquement correct », afin que Lyon devienne enfin capitale de la Résistance intellectuelle à l'odieuse police de la pensée.

Je romprai avec les repentances à répétition, la culpabilisation constante du peuple français, l'abrutissement délibéré de sa jeunesse, l'esprit de sarcasme ou de résignation.

Laissant libres toutes les manifestations culturelles ou prétendues telles, mais renonçant à financer aux frais du contribuable celles que l'on distingue difficilement d'un étal de sex-shop ou d'un vide-grenier, j'élargirai les possibilités d'aides à la création offertes aux artistes de notre région. Je diversifierai les subventions, afin qu'elles n'aillent pas toujours aux mêmes, dont le parti-pris de laideur et de déracinement va de la fumisterie banale au viol des consciences. Je maintiendrai la politique du chèque-culture, qui passe par les choix des

personnes, et j'assurerai la mise en valeur de notre incomparable patrimoine.

Hostile à la thématique faussement séductrice de l'Europe des Régions, véritable machine de guerre contre la Nation, je m'efforcerai d'entretenir des relations mutuellement profitables avec les collectivités territoriales étrangères, et spécialement celles qui nous sont les plus proches : Cantons de Vaud, de Genève, du Valais, Piémont, Val d'Aoste, et avec d'autres s'il y a lieu, mais sans jamais porter atteinte à l'unité nationale ni aux compétences exclusives de l'Etat dans l'exercice de la souveraineté.

En matière d'urbanisme, je rétablirai les équilibres et harmonies nécessaires entre villes et paysages, en privilégiant le recours à une architecture enracinée tenant compte des traditions et des styles locaux si variés de nos terroirs, contre l'urbanisation anarchique inspirée par des technocrates collectivistes et bétonneurs. La coûteuse « politique de la ville » a échoué car ce n'est pas en repeignant les façades que l'on donne au corps social la cohésion qui lui fait défaut. J'affecterai les moyens qu'elle absorbait au logement des jeunes en formation, des familles, des personnes âgées, et de nos compatriotes privés de domicile par l'injustice et la misère.

Je développerai la recherche en matière d'énergies non polluantes, de gestion de l'eau, bien essentiel qui tend à devenir rare, et de traitement des déchets, sans tomber pour autant dans les fantasmagories d'une fausse écologie dogmatique et partisane. Je ferai tout pour préserver notre patrimoine naturel, menacé de bien des façons, mais en premier lieu par le risque de disparition de nos paysans auxquels les projets de réforme de la politique agricole commune européenne s'apprêtent à porter un coup fatal. Pour la survie du monde rural, je favoriserai une agriculture de terroir et diversifiée, la constitution de filières de production équilibrées, la promotion de labels de qualité, la pluriactivité en liaison avec les secteurs du tourisme, l'installation des jeunes. Je renoncerai immédiatement à la part régionale dans l'impôt sur le foncier non bâti. Geste peu coûteux, mais symbolique de notre volonté à l'égard du monde paysan, car il n'est pas de pays libre sans paysans.

Tels sont, M. le Doyen d'âge, mes chers collègues, quelques axes du programme que je sou mets à votre assentiment, sans illusion, certes, mais non sans espérance !

C'est en enracinant notre modernité dans la tradition française, portée par nos belles provinces de Savoie, du Dauphiné, du Lyonnais, de la Dombes, de la Bresse, du Vivarais... à un exceptionnel degré d'excellence et de profusion, que nous serons dignes de ceux qui nous ont précédés. C'est une grande ambition, mais c'est une ambition légitime.

M. FAUROBERT.- Merci. Madame Grossetete a demandé la parole.

Mme GROSSETETE.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui ma candidature à la Présidence de la Région Rhône-Alpes au nom de notre groupe de rassemblement de la Droite et du Centre et je souhaite vous réaffirmer tout le sens de mon engagement.

Cette candidature n'est pas simplement la mienne, mais celle des femmes et des hommes qui se sont unis autour de notre projet avec dynamisme et détermination.

Elle est fidèle aux idéaux et aux principes que nous avons défendus tout au long de la campagne que nous venons de mener.

La composition de notre assemblée reflète le choix effectué par les Rhônalpins dimanche dernier. Ce choix appelle Monsieur Queyranne à poursuivre sa tâche à la tête de notre Région. Si je respecte bien évidemment ce choix, sachez toutefois que je souhaite faire entendre la voix des électeurs qui nous ont accordé leur confiance.

C'est pourquoi j'alerte dès maintenant M. Queyranne pour lui dire à nouveau que je serai vigilante et qu'il aura face à lui une opposition franche et assumée. Une opposition à l'écoute des Rhônalpins et qui n'agira que dans leur intérêt.

S'opposer n'est pas forcément contester, c'est avant tout être force de propositions, et avoir capacité à amender.

Mais nous n'hésiterons pas aussi à dénoncer les décisions de cette majorité hétéroclite, comme nous avons pu le faire au cours de cette campagne électorale.

A ce sujet, je crains que nous ne ressentions assez vite les premiers effets de la paralysie de l'exécutif investi aujourd'hui, quand nous aurons à débattre sur les grands projets de la Région qui touchent directement la vie quotidienne des Rhônalpins et à l'avenir économique et industriel de notre région.

Au cours des semaines précédentes beaucoup de nos concitoyens ont pris conscience de l'ampleur de cette tâche et du tour de force permanent dont devront user les forces de Gauche pour se mettre d'accord.

Notre groupe vous demande clairement de :

- stopper la pression fiscale.
- recentrer les moyens du Conseil régional sur ses compétences légales au service des priorités des Rhônalpins, en prévision de la réorganisation territoriale discutée et prochainement votée au Parlement.

- mettre en place un suivi des dossiers plus rationnel et plus souple,

- privilégier la transparence dans la gestion de la collectivité

Chaque Conseiller régional, quelle que soit sa sensibilité, est responsable des actions menées sur son territoire d'élection et devra rendre compte de son action !

Enfin, je souhaite que la gouvernance qui va se mettre en place laisse toute sa place à l'opposition, comme cela se pratique maintenant dans de nombreuses enceintes démocratiques.

Je rappellerai en effet que la commission des Finances de l'Assemblée nationale est présidée par un député issu du Parti socialiste et que M. Jean-Paul Huchon, président socialiste de la Région Ile-de-France, a confié la présidence de la commission budgétaire à M. Roger Karoutchi.

C'est pourquoi, si ma candidature à la présidence devait être rejetée, je souhaiterais toutefois qu'un membre du groupe du rassemblement de la Droite et du Centre puisse disposer de la présidence de la commission des Finances.

Enfin, ce mandat ne sera pas comme les précédents, il sera le dernier avant la future mise en place des conseillers territoriaux. Nous

souhaitons que ce mandat soit consacré au développement de nos territoires, et non à un contre-pouvoir de l'action du gouvernement, ni à une machine de guerre de propagande politique.

Je voudrais vous rappeler que nous devons être humbles et responsables durant ces quatre ans, car le plus grand vainqueur de cette élection régionale, c'est l'abstention ; je vous rappelle qu'un électeur sur deux ne s'est pas déplacé

Je vous remercie.

M. FAUROBERT.- Merci, Madame Grossetete. Y a-t-il une autre demande de parole ? Monsieur Queyranne, vous avez la parole.

M. QUEYRANNE.- Dimanche 21 mars 2010, les électeurs de Rhône-Alpes ont marqué leur volonté de poursuivre et d'amplifier la politique menée depuis six ans par la majorité régionale sortante.

C'est une nouvelle étape pour Rhône-Alpes que le large rassemblement des forces politiques de Gauche et Ecologistes veut entamer. Cette nouvelle étape aura pour objectif de relever les défis de la crise profonde que traversent notre pays et notre Région. Une crise aux aspects multiples, politique et institutionnel, économique et social, écologique et environnemental, dont nous tenterons de limiter les effets par les engagements que nous avons pris devant les électeurs.

L'emploi sera notre priorité absolue. Rhône-Alpes, grande région industrielle, subit la crise de plein fouet. Nous ferons tout pour lutter contre le chômage, maintenir et développer l'emploi, garantir des conditions de travail dignes et créer les emplois durables de demain. Nous veillerons à ce que les projets, financés par la Région, respectent les exigences sociales et environnementales.

Nous nous engageons pour la formation tout au long de la vie par la réduction des inégalités et la poursuite de la mise en œuvre de l'égalité des chances. Apprendre tout au long de son existence concourt à l'épanouissement personnel et collectif comme à la sécurisation des parcours professionnels. Du lycée à l'université, de l'apprentissage à la formation continue, c'est une réponse aux mutations économiques et sociales. Nous refusons la marchandisation de l'éducation et de la formation.

Pour une écologie qui profite à tous, nous continuerons à faire de Rhône-Alpes une écorégion. Dans la lutte contre le dérèglement climatique, pour la préservation de la biodiversité et pour la prise en compte de la santé-environnement, Rhône-Alpes doit être une région exemplaire en Europe. Nous défendons dans le même temps une vision sociale de l'écologie.

Nous continuerons à agir pour la culture, le sport, la vie associative et citoyenne. Nous voulons l'expression de chacun, la création de nouvelles solidarités et de nouveaux espaces démocratiques. C'est pourquoi nous en faisons des priorités, même s'ils ne sont pas dans les compétences obligatoires des Régions.

Rhône-Alpes doit être une Région solidaire de tous ses territoires, ouverte sur l'international. Sous l'effet de la crise et de la politique gouvernementale, les inégalités sociales augmentent en Rhône-Alpes. Nous lutterons contre une Région à deux vitesses en défendant un service public fort dans les quartiers et les campagnes. Rhône-Alpes sera présente en Europe et dans le monde pour développer ses échanges et marquer sa solidarité avec les pays du Sud.

Comme au cours du précédent mandat, nous gérerons de manière responsable les finances régionales. Rhône-Alpes est une des Régions parmi les moins endettées de France. Nous redéployerons nos budgets pour engager les nouvelles mesures de notre projet. Nous mobiliserons d'autres sources de financement.

La suppression de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales, voulues par le gouvernement, visent à priver les Régions de toutes ressources propres, ce qui entraînera une régression démocratique sans précédent. Nous nous mobiliserons pour renforcer le pouvoir des Régions au service de l'intérêt général, pour qu'elles soient utiles, proches et dynamiques.

Voilà les bases du nouveau contrat que nous proposons aux Rhônalpins. Nous nous engageons à le mettre en œuvre au cours de ce prochain mandat (2010-2014).

M. FAUROBERT.- S'il n'y a pas de suspension de séance, je vous propose de passer au scrutin et de procéder à l'appel des conseillers pour que vous puissiez venir voter.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement.)

Résultat du vote

- Votants : 157
- Nombre d'enveloppes introduites dans l'urne : 157

Ont obtenu :

- o M. Gollnisch Bruno : 17 voix
- o Mme Grossetete Françoise : 40 voix
- o M. Queyranne Jean-Jack : 100 voix.

(Applaudissements.)

Monsieur Queyranne, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé élu président de l'Assemblée.

(Monsieur Queyranne prend la présidence de l'Assemblée.)

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, avec notre assemblée renouvelée, nous ouvrons, ce matin, une page nouvelle de la vie de notre Région.

Dimanche dernier, le suffrage universel a dégagé une majorité claire, une majorité de gauche dont la première des exigences est bien évidemment de se mettre au service de tous.

Je tiens à exprimer ma gratitude à toutes celles et à tous ceux qui m'ont exprimé leur confiance. Elle vient de se traduire par le vote que les conseillers régionaux ont exprimé en ma faveur.

Je tiens à saluer les autres candidats à cette fonction. Je ne doute pas qu'ils tiendront toute leur place dans notre assemblée.

Je veux remercier notre doyen qui a présidé la séance et le benjamin de notre Conseil qui assure les fonctions de secrétaire de séance ainsi que le prévoit la loi.

Notre assemblée est profondément renouvelée puisque, sur les 157 conseillers, 86 débutent un nouveau mandat. Je leur souhaite la bienvenue, sachant qu'ils bénéficieront de l'expérience de celles et de ceux qui ont déjà siégé dans cet hémicycle.

Je reviendrai rapidement sur les scrutins des 14 et 21 mars pour relever que la moitié des électeurs rhônalpins s'est abstenue. C'est un crève-cœur pour le Républicain que je suis, et je pense que vous partagez tous ce sentiment. C'est pourquoi, dans les semaines, les mois et les années qui viennent, c'est à ceux qui se sont éloignés de l'expression démocratique fondamentale que nous devons penser chaque fois que nous engageons une politique nouvelle.

Nos concitoyens doivent mesurer l'utilité de nos actions. Ils doivent retrouver espoir dans la politique ; sans cela, nous nous condamnerions nous-mêmes à n'être que des Sisyphe, poussant le rocher de nos espérances, sans jamais leur donner une réalité.

La feuille de route, que je vais vous présenter aujourd'hui en ma qualité de Président du Conseil régional, Rhône-Alpes, entend redonner cet espoir. Elle s'organise en quatre grands chantiers, qui sont autant de défis à relever pour améliorer la vie quotidienne. Ce sont l'emploi, l'innovation, la solidarité territoriale et la démocratie.

Premier chantier : l'emploi,

L'emploi, bien sûr, parce que - et nous en avons tous conscience - il est la préoccupation majeure de nos concitoyens.

250.000 Rhônalpins sont au chômage. En France, en 2009, 1.000 emplois ont été détruits par jour. Ces chiffres cachent des réalités humaines terribles. Chaque fois qu'un salarié est licencié, c'est une famille fragilisée dans sa vie de tous les jours. Chaque fois qu'une entreprise ferme, c'est une fracture dans un territoire. Moins d'emploi, c'est toujours plus d'inégalités.

Nos concitoyens nous demandent d'agir vite. Dès la seconde quinzaine d'avril, je réunirai la Conférence sociale. Elle a montré son efficacité au cours du mandat précédent, et notamment en décembre 2008 quand nous avons lancé le plan de soutien à l'économie et à l'emploi pour combattre la crise.

Avec les partenaires sociaux, nous envisagerons de nouvelles mesures d'urgence.

Nous engagerons aussi la refonte du Schéma régional de développement économique.

Les 27 et 28 mai, en assemblée plénière, nous proposerons un Plan de soutien au développement des PME. Elles sont les fers de lance de l'activité économique, mais elles tanguent aussi avec la crise. Grâce à la création d'un Fonds d'investissement pour les PME, proposé à l'origine par le Conseil Economique et Social et qui devrait mobiliser l'épargne régionale, nous les aiderons à résister à la tempête, ce qui est un gage pour le maintien et le développement de l'emploi. Je souhaite que des banques s'engagent avec nous. Les organismes financiers ont largement bénéficié du soutien de l'Etat, donc des contribuables. Leur participation semble un juste retour de l'aide accordée avec l'argent public.

Nous nous battons pour l'emploi avec les CARED, les contrats d'accès ou de retour à un emploi durable, qui conjuguent une formation avec un vrai contrat de travail. Nous prendrons en charge la totalité du coût de la formation si l'entreprise embauche immédiatement le salarié en CDI.

Pour les personnes en très grande difficulté professionnelle, ce dispositif est la chance de trouver, beaucoup plus qu'un métier, une place dans la société. Il apporte la preuve que la formation tout au long de la vie est tout à la fois une solution à la crise économique et un facteur de fierté personnelle. Car, dix ans, vingt ans, trente ans après être sorti de l'école, se former pour obtenir un emploi, c'est de la dignité au travail et également dans sa famille, dans son quartier ou dans son village. Le Service public régional de la formation, dont nous avons décidé le principe à la fin de l'année 2009, répondra à cette ambition.

Quant aux jeunes, ils se heurtent trop souvent à des portes fermées lorsqu'ils arrivent sur le seuil de la vie active. Ils ont du mal à trouver ne serait-ce qu'un stage. Le « Pass emploi formation » facilitera leurs premiers pas vers le monde du travail, les aidant à faire valoir leurs diplômes et à taper à la bonne porte.

Plus en amont encore, grâce à l'action que nous mènerons dans les lycées, dans les centres de formation par l'apprentissage, dans les missions locales, nous les aiderons à acquérir un solide bagage et une ouverture d'esprit, avec le déploiement du numérique et des moyens de l'internet, avec les bourses d'études à l'étranger. Nous serons présents

auprès d'eux dans la vie de tous les jours avec l'extension de la carte M'RA, leur donnant plus d'autonomie, comme avec le Pass contraception, qui leur ouvrira aussi de nouveaux droits.

Deuxième chantier : l'innovation.

L'innovation est la condition *sine qua non* du changement. Il ne suffit plus d'analyser et de comprendre les raisons de la crise. Il faut maintenant changer en profondeur les ressorts de notre système.

L'innovation, elle est inscrite dans l'ADN de notre Région. Elle se trouve dans son tempérament profondément humaniste qui a su faire de l'économie sociale et solidaire l'une des forces motrices de Rhône-Alpes autant qu'un laboratoire social. Un nouveau Contrat sectoriel sera adopté en 2011.

L'innovation, elle est dans notre capacité collective à emprunter de nouvelles voies, qui mènent à de nouvelles dynamiques et à de nouveaux emplois. Il faut citer l'environnement et les énergies renouvelables qui présentent des potentiels, tout comme les services à la personne et l'aide à domicile ou encore l'écotourisme, qui est un autre gisement. Nous nous saisisons de toutes ces opportunités qui sont autant d'espoir pour les personnes et pour les territoires.

L'innovation, c'est aussi la recherche, une belle tradition de Rhône-Alpes. Nous poursuivrons notre engagement en soutenant la recherche académique, mais aussi la coopération entre recherche publique et privée, encourageant le développement de l'économie de la connaissance.

L'innovation, c'est encore notre ouverture au monde. Rhône-Alpes a toujours été à la croisée des chemins qui mènent aux grandes explorations et aux idées nouvelles. Le 15 mai prochain, pour l'ouverture de l'Exposition universelle de Shanghai, avec le Maire de Shanghai, M. HAN Zheng, j'inaugurerai le Pavillon Rhône-Alpes. Il sera la vitrine de nos savoir-faire tout en aidant les entreprises régionales, dont les PME, à se positionner sur les marchés internationaux.

L'innovation, c'est encore notre capacité à nous mobiliser très vite sur les grandes questions environnementales. A l'automne prochain, un an après l'échec du Sommet international de Copenhague et quelques semaines avant le rendez-vous de Mexico, nous organiserons en Rhône-

Alpes une Conférence européenne des Régions pour le climat. Il s'agira pour nous de promouvoir des initiatives concrètes.

Je reste persuadé que les Régions sont capables de réussir là où les Etats ont échoué. C'est pourquoi nous prendrons une part active dans ce grand mouvement pour préserver ce patrimoine commun qu'est l'avenir, installant Rhône-Alpes comme une écorégion parmi les plus performantes en Europe.

Le troisième chantier : la solidarité territoriale.

Nous ne nous satisferons pas d'une Région à deux vitesses, avec des cœurs d'agglomérations riches en services et avec des territoires périphériques ou ruraux sans médecins ni hôpitaux ni agence postale. S'il est une croissance que j'appelle de mes vœux, c'est bien celle des services publics partout où vivent des femmes et des hommes.

Les services publics sont les garants de l'égalité entre les citoyens. Ils sont le poumon de la République. Chaque fois que, dans notre Région, un service public sera menacé, nous nous y opposerons. Nous tiendrons le bras de fer. Nous apporterons aussi notre contribution directe à la qualité de vie dans les départements en poursuivant l'installation de Maisons de santé et donc de médecins en leur sein.

Nous augmenterons la couverture numérique, qui est un service aux particuliers comme aux établissements scolaires et aux entreprises.

Nous assurerons pleinement nos responsabilités dans le fonctionnement du service public ferroviaire régional. Le réexamen prochain - c'est-à-dire à mi-parcours - de la convention conclue avec la SNCF en 2007 nous permettra d'améliorer tant l'offre de transports que la qualité du service.

Information des usagers, ponctualité des trains, sécurité tant pour les voyageurs que pour les agents seront nos priorités. Je tiens en votre nom à tous à exprimer notre solidarité avec le contrôleur de la SNCF qui a été agressé il y a deux jours dans un TER à Montélimar.

Solidaires, nous le serons aussi avec les agriculteurs, acteurs essentiels du territoire, qui vivent une tragédie sans précédent, avec la réduction inquiétante de leurs salaires. Nous soutiendrons tout particulièrement les producteurs de lait, en très grande difficulté. S'il

revient à l'Etat de garantir leurs ressources, nous avons décidé de leur accorder une aide complémentaire en ce qui concerne l'organisation de leur filière. Elle pourra être renforcée si nécessaire.

Nous préserverons aussi le foncier agricole indispensable à la survie du monde paysan. Sans terre, aucune agriculture à taille humaine n'est possible.

Nous accompagnerons le développement des circuits courts qui offrent la double assurance de produits de qualité pour les consommateurs et d'un revenu pour les agriculteurs. A Bruxelles, nous pèserons dans les débats sur l'avenir de la Politique Agricole Commune, dont la révision est annoncée pour 2013.

Notre quatrième chantier : la démocratie.

Nous le savons, la démocratie est précieuse et fragile. Dans cette assemblée, chaque formation politique, qu'elle appartienne à la majorité et à l'opposition, sera traitée avec le respect qui lui est dû. Nous avons tous comme point commun de siéger dans cette assemblée par la volonté de nos concitoyens.

Comme nous l'avons toujours fait, nous privilégierons le dialogue avec nos partenaires comme avec les bénéficiaires de nos politiques. Nous améliorerons les espaces de concertation, grâce aux moyens de l'Internet, en introduisant progressivement des budgets participatifs.

Quant au nouveau siège de la Région à Lyon Confluent, ses travaux s'achèveront à la fin de l'été pour une installation à l'automne. Outre l'amélioration des conditions de travail des services liée au regroupement des agents, le déménagement coïncidera avec une nouvelle organisation de notre administration, afin qu'elle soit toujours plus opérationnelle et toujours plus réactive aux sollicitations des Rhônalpins.

Je veux que ce site, accessible en transport en commun, devienne un lieu emblématique de la démocratie régionale, comme le sont les Espaces Rhône-Alpes répartis sur les territoires et dont les missions et les moyens seront renforcés.

Enfin, sur la réforme des collectivités locales, nous manifesterons notre désapprobation et, avec les autres Régions de

France, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elle soit abandonnée.

Car cette réforme - qui est en réalité une contre-réforme - risque de réduire les compétences des Régions en mettant à mal nos politiques culturelles, associatives, sportives ou de santé, c'est-à-dire ce qui favorise l'épanouissement personnel, la vitalité des territoires et la justice sociale.

Elle a déjà supprimé notre fiscalité. Elle prévoit aussi de changer le mode de scrutin, ce qui reviendrait à faire disparaître des élus locaux dont nous savons le rôle qu'ils jouent auprès des citoyens.

Elle porterait aussi atteinte au principe de parité, difficilement acquis, ce qui est non seulement un retour en arrière inquiétant, mais aussi une gifle à la démocratie.

Elle se placerait également à contre-courant des pays européens qui, à l'inverse, renforcent le pouvoir et le budget de leurs Régions. Sur ce point, notre exception française serait une régression.

Nous sommes ouverts au dialogue. Mais je le dis avec la solennité que me confère ma responsabilité de président de cette Assemblée : le président de la République et le Premier ministre doivent retirer ces projets de loi et ouvrir une réelle concertation. Sinon, nous interviendrons par tous les moyens pour protéger la régionalisation et, avec elle, la démocratie.

Rhône-Alpes est une terre de résistance dont l'héritage nourrira notre détermination.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, notre responsabilité est grande, car les attentes de nos concitoyens le sont tout autant. A chacune et chacun d'entre vous, au-delà de nos clivages politiques, je souhaite à la fois du courage, de la volonté pour exercer son mandat régional. Dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie et la Haute-Savoie, je veux, et je pense que nous le voulons tous, que chaque citoyen se sente entendu.

C'est au prix de cet engagement, qui ne doit pas faiblir, que nous établirons la confiance et l'espoir. S'il ne revient pas directement aux élus de faire le bonheur de leurs concitoyens, ils peuvent en créer les conditions.

C'est, vous en avez ma parole, ce que nous ferons ensemble.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Il vous est proposé maintenant de décider de la composition de la Commission permanente. Un rapport va vous être distribué.

Auparavant, je donne la parole à M. Gollnisch.

M. GOLLNISCH.- Merci, Monsieur le Président. Je la prendrai brièvement pour vous adresser au nom de mes collègues élus du Front national mes félicitations, en fonction de cette courtoisie bien naturelle que l'on appelle d'ailleurs, je ne sais pourquoi, « républicaine », comme si la courtoisie avait commencé en France avec la République. Mais ceci est un autre problème.

Je vous adresse ces félicitations d'autant plus volontiers que vous êtes vous-même une illustration de cette courtoisie française et je vous rends hommage à ce titre.

Il est sans doute trop tôt pour commenter la déclaration d'intention politique que vous venez de faire, qui comprend un certain nombre d'éléments indiscutablement intéressants, et d'autres - mais ceci ne vous surprendra pas - de notre avis parfaitement critiquables.

Qu'il me soit juste permis de dire ici, qu'il s'agisse des délocalisations et de la crise de l'emploi, de celle du monde agricole, de l'insécurité dans les transports, qu'à certains égards il me semble que vous faites le constat de l'échec de politiques auxquelles votre formation a eu plus que sa part. Mais ceci fera l'objet, je pense, de débats animés dans notre assemblée.

Nous avons aujourd'hui la chance de voir nos travaux suivis par un public attentif et par les médias, je regrette que le mode de scrutin - dont vous ne portez pas la responsabilité - vous donne en quelque sorte un blanc-seing jusqu'à la fin de la mandature.

Comme le dit un homme politique français qui est un assez bon observateur de l'histoire de la V^e et même d'une partie de la IV^e République, je veux parler de Jean-Marie Le Pen, on ne fait pas la queue devant un cinéma où il ne passe pas de film. A partir du moment où les majorités vous sont automatiquement acquises, je crains que cela ne diminue l'intérêt pour les travaux de notre assemblée.

Toujours est-il que je forme le vœu pour que l'absence de sectarisme qui est la vôtre dans la pratique quotidienne se manifeste aussi sur le plan politique.

Je ne demande pas de responsabilité dans l'exécutif, je ne demande pas non plus de présidence de commission, mais je demande ce qui est notre dû en fonction des suffrages qui se sont portés sur notre liste, c'est-à-dire, comme par le passé, la participation aux organismes extérieurs en fonction de l'importance numérique de notre groupe qui, vous le savez, est déjà très réduite par rapport à celle de nos électeurs.

Les élus du Front national ont naguère siégé dans les lycées, avec un peu de perturbation au début, d'émotion bien compréhensible de ceux qui n'avaient pas l'habitude de les y voir, puis finalement les choses se sont très bien passées et ils se sont comportés à la satisfaction des proviseurs, des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes en représentants non de leur formation politique seule, mais de l'ensemble de la Région.

Vous avez dit tout à l'heure que nous avions tous comme point commun de siéger grâce aux électeurs. Il n'y a pas ici d'élus à demi-part, c'est ce que je viens aussi d'exprimer, mais permettez-moi de vous dire que malgré tout, cette réflexion que vous avez faites doit être nuancée. En effet, il y a ici 40 élus dans votre majorité dont le siège correspond à votre victoire, certes, au fait que votre liste est arrivée en tête, mais ne correspond à aucune voix, simplement à une prime prévue par un mode de scrutin préparé par M. Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, mode de scrutin destiné à tuer le Front national et qui n'a réussi qu'à faire perdre à ses amis la plupart des Régions de France, manifestation sans doute de la justice immanente.

J'espère en tout cas qu'en ce qui concerne au moins la proportionnalité des élus, elle sera respectée par vous et par votre majorité, et je forme des vœux, comme l'a fait tout à l'heure le doyen d'âge, M. Faurobert, pour que nous œuvrions dans l'intérêt commun de notre Région et de notre patrie car je ne crois pas personnellement que les Régions soient capables de réussir là où les Etats ont échoué.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- Madame Grossetete.

Mme GROSSETETE.- Merci, Monsieur le Président.

Rassurez-vous, je ne serai pas très longue.

Je voudrais moi aussi, au nom de mon groupe de la Droite et du Centre, vous présenter toutes nos félicitations pour votre élection.

J'ai pris note et je prends acte des propositions que vous venez de nous faire. Nous serons bien évidemment, comme je l'ai dit dans mon préambule, très vigilants sur les propositions que vous ferez dans le domaine de l'emploi parce que c'est là qu'il y a urgence et qu'il ne faut pas perdre de temps. Pas trop de conférences mais surtout des décisions qui s'appliquent le plus rapidement possible, c'est ce qui est attendu par tous les Rhônalpins qui souffrent cruellement.

L'emploi bien sûr, les territoires avec l'agriculture et, surtout, la prise en compte de ce qui représente aujourd'hui la ruralité, c'est-à-dire ces communes qui se situent à la périphérie des grandes villes et qui souffrent parce qu'elles voient disparaître leurs emplois.

Par ce que vous avez dit concernant la réforme des collectivités territoriales, je constate que vous vous inscrivez nettement dans la situation d'une Région contre-pouvoir. Je le regrette car je pense que nous avons tous à contribuer à mettre en place une réforme qui est attendue par l'ensemble de nos concitoyens.

Bien évidemment, nous serons là systématiquement présents quand l'intérêt général sera vraiment au cœur de vos décisions. Dans tous les cas, nous jouerons notre rôle d'opposition constructive et assumée.

(Applaudissements.)

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame Grossetete.

2/ Composition de la Commission Permanente et élection de ses membres (dont les vice-président(e)s)

M. LE PRESIDENT.- Nous devons procéder maintenant à la désignation de la Commission permanente. Un rapport est en train d'être distribué. Il fait l'objet d'un amendement du Front national qui va également être distribué.

Je lis le rapport qui vous est proposé :

« A la suite de l'élection du président du Conseil régional, il convient, en application de l'article L 4133-5 du Code général des Collectivités Territoriales, de fixer le nombre de vice-présidents et des autres membres de la Commission permanente.

L'article L4133-4 du même Code dispose que la Commission permanente est composée du président du Conseil régional, de 4 à 15 vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du Conseil, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. »

Sous la mandature précédente et la mandature qui a précédé 2004, nous avons une Commission permanente composée de l'ensemble des membres de notre Assemblée en plus du président qui en est membre de droit.

Je vous propose de fixer la composition de la Commission permanente à 15 vice-présidents, qui est le nombre autorisé par la loi, et à 141 autres membres, ce qui porte donc la désignation à 156 plus le président, soit 157, et ce qui maintiendra le *statu quo* ou la situation antérieure.

Sur l'amendement, Monsieur Perrot.

Amendement : déposé par les élus de la liste Front national

M. PERROT-- Au nom du Front national, au nom des 17 élus de notre groupe présents dans cette assemblée et des 300.000 électeurs qui ont voté pour la liste conduite par M. Gollnisch, j'ai l'honneur de défendre cet amendement.

Nous nous honorons, au Front national, d'être les avocats des contribuables. Je sais bien qu'en campagne électorale, nous avons été rejoints sur ce créneau et particulièrement par les candidats de l'UMP qui se déclarent ainsi, le temps d'une élection seulement, soucieux de la dépense publique et de la maîtrise des impôts des Rhônalpins.

Paroles, paroles, paroles.

Nous avons donc, en cette séance inaugurale, une première excellente occasion de traduire dans les faits nos engagements de campagne et de prouver le respect des promesses qui ont été faites par les uns et les autres aux électeurs.

C'est tout le sens de cet amendement. Il se justifie ainsi.

La crise économique et financière que notre pays traverse impose aux élus que nous sommes de montrer l'exemple en économisant les deniers publics.

Or un élu régional membre de la Commission permanente perçoit une majoration légale de son indemnité de 10 %.

Il en résulte donc que vouloir, comme vous le proposez, nommer tous les membres de l'Assemblée à la Commission permanente au lieu d'un quart, comme cela se fait dans d'autres régions, induit pour nos concitoyens, sur l'ensemble de cette mandature de quatre années, un surcoût injustifié selon nous et calculé, qui se monte à 1.680.000 euros, sans aucune justification de meilleur fonctionnement, sans aucune justification de plus grande efficacité, mais avec une grande justification du confort individuel et de l'assurance de meilleures fins de mois.

Je rappelle que ce surcoût de 1.680.000 euros ne représente que le coût salariat brut, sans prise en compte des charges salariales patronales ; ce montant total cumulé approche les 2.400.000 euros.

Je propose donc d'engager une économie directe immédiate de 2.400.000 euros sur la durée de cette mandature en votant notre amendement ainsi rédigé :

« La Commission permanente sera composée de 40 conseillers. »

Et je vous demande, Monsieur le Président, de procéder à un vote public par appel nominal.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame Grossetete.

Mme GROSSETETE.- Monsieur le Président, je ne suis pas du tout contre le fait que tous les conseillers soient membres de la Commission permanente si cela permet d'impliquer tout le monde dans le fonctionnement et la gestion de cette Région.

Si on veut faire des économies, supprimons les 10 % de majoration de l'indemnité.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autre expression, nous allons procéder au vote sur l'amendement du groupe Front national, et il y a une demande de vote au scrutin public.

Si cet amendement est repoussé, nous voterons ensuite sur la proposition qui vous est soumise.

Je mets l'amendement déposé par M. Perrot au nom du groupe Front national au vote.

(Il est procédé au vote par appel nominal.)

Résultat du vote

- Nombre d'inscrits : 157
- Nombre de votants : 156
- Votes par procuration : 4
 - o Pour : 18
 - o Contre : 123
 - o Abstentions : 15

L'amendement déposé par le Front national est repoussé.

M. LE PRESIDENT.- Madame Grossetete.

Mme GROSSETETE.- Monsieur le Président, cet amendement est rejeté. Je vous ai fait une remarque qui peut devenir un sous-amendement.

Nous sommes d'accord pour la composition de la Commission permanente telle que vous l'avez proposée mais, chaque conseiller régional étant membre de la Commission permanente et touchant une indemnité, il n'y a pas de raison que cette indemnité soit majorée dans ce cas-là de 10 %.

Cela permettrait de faire une économie de 1.680.000 euros. A une époque où nous sommes en pleine crise, nous nous sommes engagés à faire des économies, c'est la première que nous pourrions faire.

Je vous sou mets un amendement qui dirait ceci :

« Il est prévu qu'un membre élu du Conseil régional perçoive une majoration légale de 10 % lorsqu'il fait partie de la Commission permanente.

La dépense étant de 1.680.000 euros, nous sommes engagés, dans cette période difficile pour les Rhônalpins, à faire des

économiques, nous proposons que la Composition permanente ne justifie pas une majoration de 10 % de l'indemnité. »

M. LE PRESIDENT.- Deux observations.

La première, c'est que vous reprenez le chiffre du Front national, ce que je ne peux pas vérifier à l'heure actuelle. Je remarque toutefois que vous donnez crédit aux chiffre que vient d'évoquer le Front national. C'est la première observation.

La deuxième observation, c'est que nous fixons le nombre des conseillers régionaux membres de la Commission permanente et que le régime indemnitaire procède du règlement intérieur. Nous n'avons pas à fixer par une délibération maintenant le régime indemnitaire.

Il vous est proposé la composition de la commission du Règlement intérieur qui est appelée à statuer dans le mois qui vient, c'est aujourd'hui le règlement intérieur en vigueur qui fixe le régime des indemnités.

En conséquence, ce que vous proposez n'a pas lieu d'être en ce qui concerne ce débat puisque nous fixons le nombre de membres de la Commission permanente.

L'amendement déposé par M. Perrot portait sur le nombre, il était justifié par les raisons qui ont été évoquées. Nous allons voter sur le nombre de membres de la Commission permanente, mais la question du régime d'indemnité des élus procède du règlement intérieur.

Je ne peux pas retenir votre amendement, mais vous pourrez le représenter lors de la discussion de la commission du Règlement intérieur dont la proposition vous sera faite.

Monsieur Gollnisch.

M. GOLLNISCH.- Si, lors de l'adoption du règlement intérieur, Mme Grossetete présentait un tel amendement, mon groupe le voterait. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose donc de passer au vote de la délibération que vous avez sous les yeux.

Je fais un appel au vote à mainlevée.

(Il est procédé au vote à main levée.)

- Contre : 23

- Pour : 133

Le rapport est adopté.

M. LE PRESIDENT.- Conformément à la décision que vous venez de prendre qui fixe le nombre de membres de la Commission permanente, tous les conseillers régionaux sont membres de la Commission permanente.

Après la répartition des sièges de la Commission permanente, le Conseil régional procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Je fais donc appel des listes de candidats pour les fonctions de vice-présidents.

J'ai déjà reçu une liste dont je vous donne lecture, elle est ordonnée : Mme Bernadette LACLAIS, M. Philippe MEIRIEU, Mme Marie-Odile NOVELLI, M. Jean-François DEBAT, Mme Sylvie GILLET de THOREY, M. Jean-Louis GAGNAIRE, Mme Lela BENCHARIF, M. Alain CHABROLLE, Mme Christiane PUTHOD, M. Hervé SAULIGNAC, Mme Farida BOUDAUD, M. Bernard SOULAGE, Mme Véronique MOREIRA, M. Benoît LECLAIR, M. Michel GREGOIRE.

Y a-t-il d'autres listes qui doivent être déposées, sachant qu'on peut laisser le temps matériel pour les déposer ?

Monsieur Gollnisch.

M. GOLLNISCH.- Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à l'élection les candidatures pour les vice-présidences de M. Christophe BOUDOT, Mme Liliane BOURY, M. Joël CHEVAL, Mme Marie FAVRE, M. Christian GRANGIS, Mme Nicole de LACHEISSERIE, M. Dominique MARTIN, Mme Mireille D'ORNANO, M. Charles PERROT, Mme Sophie ROBERT, Mme Anne SIGRIST, M. Jacques VASSIEUX, M. Olivier WYSSA.

Nous avons rédigé une liste qui comporte également les responsabilités que nous proposons de voir attribuées aux candidats en question, ainsi que quelques indications sur les titres qu'ils ont à les exercer.

On sait bien que l'opposition, c'est la voix qui crie dans le désert, *vox clamantis in deserto*, mais c'est celle de Saint Jean-Baptiste qui a mal fini et que les Chrétiens d'Orient appellent le Précurseur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Cette liste sera distribuée uniquement avec les noms ordonnés de la même manière que la liste que je viens de vous lire. Je demande que vous la déposiez auprès du secrétariat.

Y a-t-il d'autres listes de candidats ? Ce n'est pas le cas.

Vont donc être édités les deux bulletins qui portent simplement sur les noms ordonnés.

La séance est suspendue pour 10 minutes.

(La séance, suspendue à 13h10, est reprise à 13h30.)

M. LE PRESIDENT.- Nous allons débiter les opérations de vote, sachant que deux listes ont été déposées. Le vote a lieu dans les mêmes circonstances que pour le vote du président.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote à bulletins secrets.)

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement.)

Résultat du vote

- Inscrits : 157
- Votants : 157
- Votes par procuration : 5
- Nombre d'enveloppes dans l'urne : 157
- Bulletins blancs et nuls : 43 (1 nul et 42 blancs)
- Suffrages exprimés : 114

Ont obtenu :

- o Liste du Front national : 17 voix

o Liste du Rassemblement de la Gauche et des
Ecologistes : 97 voix

**La liste du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes
et élue.**

Sont nommés vice-présidents :

1^{ère} Vice-présidente : Mme Bernadette LACLAIS, Transports,
Déplacements et Infrastructures.

2^{ème} Vice-président : M. Philippe MEIRIEU, Formation tout
au long de la vie

3^{ème} Vice-président : Mme Marie-Odile NOVELLI, Logement,
Politique de la Ville et Solidarités.

4^{ème} Vice-président : M. Jean-François DEBAT, Finances,
Décentralisation, Rapporteur général du budget et du Contrat de Projet.

5^{ème} Vice-présidente : Mme Sylvie GILLET de THOREY,
Lycées.

6^{ème} Vice-président : M. Jean-Louis GAGNAIRE,
Développement économique, Industrie et PME.

7^{ème} Vice-présidente : Mme Lela BENCHARIF, Vie
associative, Démocratie participative, Education populaire.

8^{ème} Vice-président : M. Alain CHABROLLE, Santé,
Environnement.

9^{ème} Vice-présidente : Mme Christiane PUTHOD, Emploi,
Dialogue et Innovation sociale.

10^{ème} Vice-président : M. Hervé SAULIGNAC, Aménagement
et Animation des Territoires, Espace Rhône-Alpes, Grands Projets.

11^{ème} Vice-présidente : Mme Farida BOUDAUD, Culture,
Lutte contre les discriminations.

12^{ème} Vice-président : M. Bernard SOULAGE, Europe et
Relations internationales.

13^{ème} Vice-présidente : Mme Véronique MOREIRA,
Solidarités internationales.

14^{ème} Vice-président : M. Benoît LECLAIR, Energie, Climat.

15^{ème} Vice-président : M. Michel GREGOIRE, Agriculture,
développement rural.

Sont nommés conseillers spéciaux :

M. Thierry PHILIP, Recherche, Enseignement supérieur, Formations sanitaires et sociales.

M. Thierry BRAILLARD, Technologies de l'information et de la communication, suivi du projet Confluent.

M. Gérard LERAS, Politiques foncières.

Mme Cécile CUKIERMAN, Egalité hommes-femmes.

Sont nommés conseillers délégués :

Mme Eliane GIRAUD, Administration générale et Parcs Naturels Régionaux.

M. Claude COMET, Montagne et Tourisme.

M. Gwendal PEIZERAT, Sports.

M. Cyril KRETZSCHMAR, Nouvelle Economie, Nouveaux emplois, Artisanat, Economie sociale et solidaire.

Mme Sarah BOUKAALA, Jeunesse.

Telles sont les nominations intervenues qui permettent d'accorder les délégations.

Nous nous retrouvons à 15 heures 45.

(La séance est suspendue à 14h45)

APRES-MIDI

(La séance est reprise à 16h.)

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de reprendre la séance, le quorum étant réuni.

Il vous a été remis des rapports.

3/ Création d'une Commission d'élaboration du Règlement intérieur.

M. LE PRESIDENT.- Nous devons élaborer un nouveau règlement intérieur. Il vous est proposé qu'il soit préparé par une commission qui serait adoptée en début de séance jeudi 22 avril. L'adoption du règlement intérieur permettra de définir les commissions et, donc, de réunir le même jour ces commissions pour en constituer l'organisation.

Il vous est proposé de créer une commission d'élaboration du Règlement intérieur chargé de préparer un nouveau règlement intérieur à la représentation proportionnelle des trois listes (aujourd'hui il n'y a pas de groupes, il n'y a que des listes) :

- ♦ 20 membres pour la liste du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes.
- ♦ 8 membres pour la liste de la majorité présidentielle Ensemble pour Rhône-Alpes.
- ♦ 3 membres pour la liste du Front national.

Je vais donner lecture des listes.

Pour la liste Front national : M. WYSSA, M. PERROT et M. CHEVAL.

M. GOLLNISCH.- Je ne suis pas sûr que M. Cheval soit disponible. Je propose plutôt la nomination de M. Boudot à la place de M. Cheval.

M. LE PRESIDENT.- Pour la liste Front national : M. Olivier WYSSA, M. Charles PERROT et M. Christophe BOUDOT.

Pour la liste de la Droite et du Centre : M. Xavier DULLIN, M. Jean-Loup FLEURET, M. Thierry KOVACS, Mme Fabienne LEVY,

M. Patrick LOUIS, Mme Stéphanie PERNO BEAUDON, Mme Claude REYNARD, Mme Andrée RABILLOUD.

Pour la liste Rassemblement de la Gauche et les Ecologistes :

M. Pascal BONNETAIN, M. Christophe GREFFET, M. Otman EL HARTI, M. Yann CROMBECQUE, Mme Sheila MC CARRON, Mme Eliane GIRAUD, M. Edouard SIMONIAN, M. Jérôme SAFAR, M. Bernard SOULAGE, Mme Sarah PEILLON, M. Thierry BRAILLARD, Mme Catherine HERBETZ, M. Noël COMMUNOD, M. Belkacem LOUNES, Mme Gwendoline DELBOS-CORFIEL, M. Etienne TETE, Mme Monique COSSON, M. Cyril KRETZSCHMAR, Mme Elisa MARTIN, M. Gilles RAVACHE.

Nous allons convoquer la première réunion.

M. SOULAGE.- Je propose qu'il y ait une rencontre informelle des membres de la commission à la sortie pour fixer le calendrier, de manière que nous soyons opérationnels dans les 15 jours qui viennent.

Si c'est possible, je demande donc aux membres de la commission de se réunir dans la salle du bureau, avec au moins un représentant de chaque groupe.

M. LE PRESIDENT.- Qu'une date soit prise en coordination.

M. SOULAGE.- Et que l'on étudie un planning sur les 15 jours, car apparemment c'est très serré.

(Il est procédé a vote.)

La commission du Règlement intérieur est adoptée.

4/ Délégations à la Commission permanente.

M. LE PRESIDENT.- Le Conseil régional pouvant déléguer une partie de ses attributions à la Commission permanente à l'exception de celles relatives au budget, à l'approbation du compte administratif et des différentes mesures qui portent l'inscription « dépenses obligatoires », il vous est proposé d'adopter ces délégations.

Madame Grossetete.

Mme GROSSETETE.- Je dois vous avouer qu'à la lecture de ce rapport, il y a de quoi être stupéfait.

Je parlerai du fond et de la forme.

Sur le fond, il me semble que l'on assiste à un véritable déni démocratique. En effet, vous voulez retirer un certain nombre de pouvoirs qui appartiennent à l'assemblée plénière pour, en somme, les donner à la Commission permanente, ce qui n'est pas acceptable. Nous avons le sentiment qu'il s'agit là de la volonté même de supprimer ce droit d'amendement dont les conseillers régionaux bénéficient dans le cadre de l'assemblée plénière. On sait très bien qu'en Commission permanente, il n'y a pas ce droit d'amendement.

Par ailleurs, nous savons que la Commission permanente se réunit non pas en présence du public ni de la presse comme pour l'assemblée plénière. Cela veut dire que vous transférez la plupart des pouvoirs de l'assemblée plénière à la Commission permanente et cela, sans aucune transparence. Or ce matin, nous avons demandé qu'il y ait plus de transparence dans la gestion de notre Région.

Certes, on peut se demander si votre dérive présidentialiste a pour but de contourner vos alliés.

Je voudrais dire aux conseillers régionaux qui sont nouveaux, qui peuvent peut-être ne pas systématiquement comprendre, qu'il est fondamental que les conseillers régionaux puissent conserver leur droit d'amendement. Si vous transférez une grande majorité des pouvoirs à la Commission permanente, c'est un recul de la démocratie.

Je l'ai dit, la Commission permanente se réunit non pas publiquement, cela veut dire que la presse qui suit aujourd'hui nos débats sera privée de l'essentiel des débats de notre Conseil régional.

Sur le fond, vous parlez dans le point 1. de « *la mise en œuvre* » ; je parlerai plutôt de l'exécution. Vous parlez également de « *l'évolution des politiques décidées par la Région* » ; quelles politiques ? S'agit-il de politiques sans limites ? On peut avoir affaire à tous les débordements possibles et imaginables.

Nous ne pouvons pas être d'accord sur le point 2., en effet, nous avons vu les dérives dans l'adhésion à des organismes extérieurs, dans la désignation des représentants dans ces organismes. Il n'y a plus non plus de limites.

Un autre exemple avec le point 6. relatif à « *la fixation de tarifs et de redevances* », de « *modalités d'attribution d'indemnités* ».

Nous avons parlé ce matin des indemnités, au moment où les Rhônealpins sont obligés de se serrer la ceinture à cause de la crise, nous allons voter une délibération donnant à la Commission permanente, sans transparence, la décision d'attribuer ces indemnités. Il s'agit là de débordements.

Sur le point 12., comment peut-on autoriser à souscrire un marché avant l'engagement de la procédure de passation ? C'est là aussi un manque de transparence.

Dans le point 17., il s'agit tout simplement de passer tout ce que l'on veut dans la communication sans que l'on puisse nous-mêmes, opposition, intervenir.

Non seulement il y a beaucoup de choses à dire sur le fond, Monsieur le Président, mais de plus, nous n'avons pas eu communication de ce document dans les délais qui auraient dû être respectés pour que nous puissions déposer les amendements nécessaires à ce rapport, qui me paraît tout à fait illégal puisqu'il aurait dû nous être transmis dans les 12 jours avant cette séance plénière.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Gollnisch.

M. GOLLNISCH.- Je dois dire que je partage le point de vue de Mme Grossetete et c'est aussi le cas des membres de mon groupe.

Je déplore que l'article L 4132-21 §3 du Code général des collectivités territoriales déroge, hélas, à la règle de l'article 4132-8 qui vous oblige, dans les autres cas que ces délégations, à nous communiquer les rapports 12 jours avant leur délibération.

Il est vrai que même une lecture superficielle de ce document montre que les délégations à la Commission permanente sont par vous comprises d'une façon extraordinairement large, tellement large qu'en dehors du vote du budget par grande masses, on se demande ce qui reste véritablement à l'assemblée plénière.

C'est en effet, comme l'a dit Mme Grossetete, d'autant plus contestable que le droit d'amendement sur tous ces sujets va être retiré aux conseillers régionaux, que tous les conseillers régionaux siègent à la Commission permanente, c'est donc en réalité une assemblée plénière bis, mais c'est une assemblée plénière croupion, sans amendements, à

huis clos et sans le témoignage que le public ou la presse pourrait avoir de nos travaux.

C'est la raison pour laquelle mes colistiers voteront contre le rapport que vous nous proposez.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Monsieur Gollnisch a au moins pris le soin de lire le Code. J'inviterai Mme Grossetete à le lire avant d'énoncer les contre-vérités.

Comme vous ne l'avez pas lu, je vais vous le lire. L'article L 4132-21 dit que le Conseil régional, après l'élection de sa Commission permanente dans les conditions prévues à l'article L 4133-5, peut former ses commissions et déléguer une partie de ses attributions à la Commission permanente, conformément aux dispositions de l'article L4221-5.

C'est la même chose pour le président.

En ce cas et par dérogation aux dispositions de l'article L 4432-18, les rapports sur les affaires soumises aux conseillers régionaux peuvent leur être communiqués en cours de réunion. Une suspension de séance est de droit.

Madame Grossetete, demandez-vous une suspension de séance, ce qui vous permettra de lire le Code et d'en faire un bon usage ?

Mme GROSSETETE.- Monsieur le Président, quand on n'a rien à dire, on essaie de faire de l'humour. De votre part je trouve cela très déplacé. On se permet de jouer contre la démocratie au sein de cette assemblée. Ce n'est pas digne de vous et ce n'est pas acceptable.

Je connais le règlement. Simplement ce que vous nous proposez dans ce document, c'est un transfert de ce qui est le plus important dans les pouvoirs qui sont confiés aux conseillers régionaux. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Je considère que vous devez retirer ce document et nous permettre de l'amender dans les délais nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais répondre sur le fond après avoir répondu sur la forme.

Tout d'abord, vous dites que c'est un déni de démocratie, nous sommes dans une assemblée qui est saisie d'une pile de documents qui

font l'objet de la Commission permanente. La transparence fonctionne tellement que parfois, on arrive à se demander si l'excès de transparence permet aux conseillers régionaux de lire les 1.500 à 2.000 pages qui sont proposées à leur vote. En tous les cas, je ne manquerai pas au cours des séances de faire appel à votre lecture, pensant bien que vous aurez lu ces 1.500 ou 2.000 pages qui sont soumises à votre vote.

Cela étant, la démocratie est respectée, nous sommes dans le cadre d'une Commission permanente qui comprend les représentants du Conseil régional, les conseillers régionaux. C'est donc bien de cela qu'il s'agit. Il n'y a pas de déni de démocratie, la démocratie n'est pas niée, l'assemblée fonctionne dans les mêmes conditions que ce qui existe dans toute structure de même nature.

Vous avez cité le texte *« sous réserve de la délégation accordée au président du Conseil régional, l'autorisation de souscrire un marché avant l'engagement de la procédure de passation »*, c'est la simple application de l'ordonnance du 6 juin 2005, le Premier ministre était M. de Villepin, qui autorise les collectivités territoriales à faire ainsi. Nous ne faisons qu'appliquer les dispositions d'une ordonnance qui a été prise par le gouvernement que vous soutenez.

Vous pouvez me le reprocher, Monsieur Gollnisch, dites à Mme Grossetete que c'est un argument pour le moins mal utilisé dans ce cadre puisqu'il s'agit d'une application de l'ordonnance qui a été prise par le gouvernement que vous soutenez vous-même, Madame Grossetete.

Il faut dans ce domaine regarder les textes et veiller à ce que ces textes soient en concordance.

Monsieur Fournier.

M. FOURNIER.- Monsieur le Président, je vous suggère aimablement de revenir vous aussi au texte. Reprenez donc le texte que vous nous aviez fait voter en 2004 et comparez-le un instant à celui que vous proposez de nous faire voter.

Je vous le lis en version 2010 : *« La mise en œuvre et l'évolution des politiques décidées par la Région »* sont transférées à la Commission permanente. Rien de moins que cela, Monsieur le Président ! Il ne sert plus à rien de se voir en assemblée plénière ; *« l'évolution des politiques décidées par la Région »* sans

amendement, c'est cela le déni de démocratie. Vous pouvez vous réfugier derrière la saine lecture des articles du Code, la réalité est que sous couvert de démocratie participative, vous déniez tout pouvoir délibératif à cette assemblée. C'est ce que nous réfutons.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes trop fin connaisseur de cette assemblée pour savoir que ce qu'une assemblée a remis à la Commission permanente, elle peut toujours lui reprendre. Et vous n'avez pas manqué à plusieurs reprises de souligner, à l'occasion de telle délibération, que vous souhaitiez qu'elle revienne en assemblée. Et d'ailleurs, les votes ont été soumis dans ces conditions à l'assemblée.

Une assemblée, c'est sa souveraineté, peut toujours revenir sur la délégation.

Monsieur Marchiol.

M. MARCHIOL.- Monsieur le Président, vous essayez de donner des leçons en nous renvoyant au gouvernement.

D'abord, l'ordonnance autorise, elle n'oblige pas.

Ensuite, à vouloir faire cet exercice, on peut prendre le boomerang dans la figure car ceux qui nous donnent des leçons sur la démocratie participative, ceux qui il y a quelques minutes nous ont annoncé qu'il fallait qu'il y ait au moins un vice-président chargé de la démocratie, sont les mêmes qui, quelques minutes après le repas, nous disent que l'évolution des politiques décidées par la Région ne doit plus être discutée en assemblée plénière, sont les mêmes qui nous disent que, comme ce sera en Commission permanente, on fait un recul du droit d'amendement qui, en matière de démocratie, est quand même un droit élémentaire, sont les mêmes qui nous disent que parce que ce sera en Commission permanente, la presse ne sera pas là.

A tel point qu'on peut se poser la question : puisque ce matin nous avons décidé que tous les élus étaient membres de la Commission permanente, qu'est-ce qui vous empêche de laisser venir ces rapports dont on vous parle devant l'assemblée plénière si vous n'avez rien à vous reprocher, s'il ne s'agit pas d'essayer de ne pas montrer quelque discordance avec vos amis de la majorité, de faire en sorte que les Verts notamment n'aient plus de tribune politique devant la presse lorsqu'ils dénoncent des points de divergence avec vous ? Pour que tout cela se

passer dans l'anonymat et en absence de la presse, vous essayez d'en passer le plus possible à la Commission permanente. C'est cela qui nous dérange. On peut lire le code, mais il y a une vision politique des choses.

Si vous êtes un grand défenseur de la démocratie, ce que l'on vous propose, c'est qu'il n'y ait plus 1.200 ou 1.500 pages en Commission permanente, qu'il y en ait un peu moins en Commission permanente et un peu plus en assemblée plénière, cela nous permettra de mieux lire les rapports de la Commission permanente et d'éviter toute arrière-pensée, parce que vous n'avez rien à cacher bien évidemment, laissez donc venir tout cela devant l'assemblée plénière.

Ou alors, n'ayez pas l'outrecuidance de créer une vice-présidence à la démocratie, aussi participative soit-elle.

M. MARTIN.- J'ai une question à poser à M. Meirieu.

Finalement, l'avis du groupe UMP vous vous en moquez, l'avis du Front national vous vous en moquez puisque vous avez cent voix d'office. Ce faisant, vous allez empêcher le groupe Ecologie de faire des amendements, ce qu'ils ont fait très régulièrement pendant 6 ans.

C'est une question que je pose à M. Meirieu.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Debat va répondre non pas à la place de M. Meirieu mais au nom de l'exécutif.

M. DEBAT.- Je comprends bien qu'en début de mandature, il faut montrer que l'on est une opposition résolue. C'est en effet ce que nous entendons.

Dans notre assemblée, ce n'est pas la première fois que nous faisons une délégation de compétence à la Commission permanente. Ce n'est pas la première fois non plus que nous délibérons sur ces propositions puisque ce sont celles qui étaient en application il y a encore quelques semaines, la dernière fois que nous nous sommes réunis. Je n'ai pas souvenir que l'on ait eu alors un déni de démocratie.

Les seules évolutions depuis 2004 sont celles qui ont trait aux évolutions législatives qui ont été constatées depuis lors. Pour le reste, ce sont des évolutions qui ont été faites aux cours du mandat, qui ont été discutées.

Que vous souhaitiez aujourd'hui les contester, c'est votre droit, mais on ne peut pas vous laisser dire et laisser penser que d'un seul coup, l'assemblée plénière serait privée de pouvoirs qu'elle avait auparavant alors que ce n'est pas la réalité.

M. FOURNIER.- Monsieur le Président, les textes se suffisent à eux-mêmes. Comparez votre projet de délibération et distribuez-le à l'ensemble de nos collègues et à la presse, c'est très net.

Je relis votre premier alinéa : « *la mise en œuvre et l'évolution des politiques décidées par la Région...* », plus rien n'est décidé par l'assemblée plénière avec un vote public, avec des amendements possibles.

Vous gagneriez à retirer cet amendement et à nous le soumettre à nouveau dans une forme plus conforme à l'usage démocratique le mois prochain.

M. ABAD.- Monsieur le Président, plus je vous vois sourire et plus je me dis que nous avons raison. Vous avez voulu simplement transformer une question politique en question technique. Là encore, c'est un symbole de ce qu'il ne faut exactement pas faire.

Je suis un centriste, j'en appelle à tous ceux qui, comme moi, sont attachés aux valeurs de la démocratie, au-delà des étiquettes politiques. Ce n'est pas un débat droite/gauche, c'est un débat entre du pouvoir au sein de l'assemblée plénière ou donner des pouvoirs aux Commissions permanentes.

J'en appelle à mes collègues d'Europe Ecologie, à mes collègues de sensibilité centriste qui ne peuvent pas accepter un tel dessaisissement de compétences de la part d'une assemblée plénière. Sinon, ce n'est pas la peine que l'on reste ici pendant 4 ans à se regarder en chiens de faïence.

Du reste, la conclusion en dénote puisque vous marquez à la fin de votre délibération que l'on va simplement voter le budget.

Je veux alerter tous les nouveaux conseillers sur ce point, ce n'est pas une question droite/gauche ni une question mineure qui nous est posée cet après-midi. C'est une question qui doit dépasser les clivages et qui doit nous alerter chacun en conscience sur ce que l'on

veut faire du rôle d'un Conseil régional et du rôle d'une assemblée plénière.

Merci.

M. SAFAR.- Monsieur le Président, mes chers collègues, pour certains le troisième tour est l'occasion de démontrer que la vivacité qu'ils n'ont pas eue à l'occasion des deux premiers tours de cette élection, ils l'ont maintenant.

Il est vrai que l'on nous reproche éventuellement de faire en sorte que certains rapports s'amaigrissent quand d'autres devraient grossir. J'espère simplement que ceux qui nous le reprochent seront présents et en Commission permanente et en assemblée plénière, cela n'a pas toujours été le cas.

Je le dis pour les nouveaux qui pourraient penser, en entendant certains anciens dire ici des choses haut et fort, qu'ils ont le droit, et même peut-être le droit moral qu'ils s'arrogent, de nous dire qu'il faut procéder autrement.

Je crois très sincèrement, et je le dis très simplement, qu'il y a une tentative assez bizarre, avec des alliances très nettes, de déstabilisation de l'assemblée plénière, en particulier à destination des nouveaux conseillers régionaux qui pourraient être impressionnés par tout ce charivari.

Toutes les assemblées au moment de désigner leur exécutif procèdent à cette délibération. Nous ne découvrons rien. Ce texte était en effet celui qui régissait notre assemblée jusqu'à présent, il n'a pas changé.

Je veux simplement dire ici pour terminer, parce que je crois qu'il faut être court et ne pas tomber dans des dialogues qui n'en sont pas, qu'au moins certains d'entre vous avez de la suite dans les idées, vous avez fini le précédent mandat en critiquant la démocratie participative qui, visiblement vous donne des éruptions cutanées, vous recommencez dès le début de ce mandat. Continuez, nous avons vu à quel point les Rhônalpins vous ont entendus et suivis.

M. MEIRIEU.- Monsieur le Président, dès que ce texte lui a été remis, le groupe Europe Ecologie a sollicité un entretien auprès de vos collaborateurs pour manifester ses inquiétudes et exprimer le souhait

non pas de se lancer cet après-midi dans des joutes oratoires inutiles et prématurées, mais dire qu'il nous semblait qu'une solution technique avait été trouvée qui consistait à n'accepter ce texte qu'à titre provisoire pour un mois, le temps que soient réfléchies ces questions d'une manière plus sûre et qu'un nouveau texte puisse être élaboré en concertation avec l'ensemble des membres de l'assemblée et des partenaires.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pour terminer les intervenants, M. Marchiol, qui est déjà intervenu, mais je lui donne volontiers la parole.

M. MARCHIOL.- Merci, Monsieur le Président.

Trois remarques.

Tout d'abord, de manière dépassionnée, non, il n'est pas vrai que le texte de 2004 soit le même qu'aujourd'hui. De ce point de vue, cela pose débat. Ce que l'on vous demande, c'est de pouvoir en discuter.

Ensuite, pour les observateurs ou pour les nouveaux, ce débat peut paraître technique, il est en fait fondamental parce que de cette délibération peut dépendre radicalement ce qu'il va se passer ensuite pendant 4 ans. Selon qu'un certain nombre de choses sont débattues en Commission permanente ou en assemblée plénière, cela change radicalement les choses. On n'est pas là sur une question anecdotique, on est sur une question fondamentale.

Enfin, sans faire de mauvaise politique politicienne mais sur le texte, rien que le texte, et pour avoir un débat sur le fond des choses, lorsque vous écrivez que seraient déléguées à la Commission permanente « *la mise en œuvre et l'évolution des politiques décidées par la Région* », prenons cette formulation sous l'angle juridique des choses.

« *L'évolution des politiques décidées par la Région* », où commence et où finit une évolution ? Cela veut dire qu'une décision qui aurait été prise sur une grande orientation par l'assemblée plénière pourrait évoluer par le seul débat de la Commission permanente. Et comme dans cette formulation, il n'y a pas de barrières, pas de limites, on voit bien que cela pourrait aller très loin.

Comme nous vous le disons depuis au moins quatre interventions maintenant, cette évolution ne serait pas soumise à amendement puisqu'en Commission permanente, les conseillers

régionaux, qu'ils soient d'ailleurs de la majorité ou de l'opposition, ne disposent pas de la possibilité d'amender la partie gras du texte.

Vous voyez bien que si on s'oppose, ce n'est pas pour faire une opposition résolue, c'est parce que l'on pense que l'on est sur le fond des choses et que, si vous voulez placer le début de la mandature dans une certaine sérénité, il serait sage et cela vous grandirait que cette délibération, qui effectivement n'est pas la démonstration d'une vision de droite ou de gauche de la Région, cela ne touche pas aux grands principes politiques mais simplement au fonctionnement de notre assemblée, soit retirée et que nous l'écrivions ensemble pour pouvoir avoir un débat serein pendant 4 ans.

C'est tout ce que l'on vous demande dans l'intérêt constructif de la Région.

M. GOLLNISCH.- Je vais essayer moi aussi de ne pas être trop passionné.

Je porte une information à votre connaissance que vient de me transmettre Marine Le Pen : dans la Région Nord Pas-de-Calais où votre homologue socialiste avait présenté, en matière de délégation, une décision comparable à la vôtre, à la demande de l'opposition ils ont décidé de retirer le dossier et de le soumettre à la prochaine assemblée. Vous pouvez vérifier au cours d'une suspension de séance cette information que je crois tout à fait exacte.

Nous sommes dans une situation un peu difficile.

Vous-même, d'autres intervenants, M. Safar, nous disent que le texte que vous nous soumettez aujourd'hui est exactement le même en ce qui concerne les délégations que celui qui avait cours auparavant et qui était déjà, il faut bien le dire, très largement compris.

Monsieur Marchiol et M. Fournier nous assurent - je crois personnellement qu'ils ont raison - que ce n'est pas le même texte. J'ai les deux documents sous les yeux, on constate effectivement que ce n'est pas le même texte.

Monsieur Meirieu a fait une proposition. De la même manière que je ne suis pas gêné pour dire que Mme Grossetete a raison ou que des collègues de gauche ont raison quand ils disent qu'il fait jour à midi, je trouve que la proposition de M. Meirieu est assez raisonnable. Il

propose de vous donner les délégations que vous réclamez pour permettre que certains dossiers ne soient pas bloqués, mais de vous les donner pour une période d'un mois.

Je dois dire que même pour une période d'un mois, je trouve cela très largement compris, mais si M. Meirieu déposait un amendement en rajoutant les trois mots « *de donner pour un mois à la Commission permanente les délégations suivantes* », nous donnerions cette délégation que vous paraissez souhaiter ardemment. Cela permettrait de ne pas bloquer un certain nombre de dossiers et cela nous permettrait d'avoir le temps, peut-être en réunion de la commission du règlement ou de la conférence des présidents, de voir d'un peu plus près ces textes et de mieux en discuter avec éventuellement vous-même ou vos collaborateurs pour le soumettre à nos collègues lors de la prochaine réunion de notre assemblée.

M. LE PRESIDENT.- Suite à la proposition de M. Meirieu évoquée par M. Gollnisch, je vous propose d'indiquer : « *de donner à la Commission permanente jusqu'à la prochaine réunion du Conseil régional les délégations suivantes* ».

La question serait donc revue.

Je fais cette proposition et je demande que l'on s'exprime sur celle-ci.

Mme GROSSETETE.- Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi vous vous acharnez à nous faire accepter ce texte qui soulève beaucoup de questions. Pourquoi ne pas accepter de reconduire votre règlement de la Commission permanente de 2004 pour un mois, le temps que nous puissions nous mettre d'accord sur le contenu de cette délégation de pouvoir de la Commission permanente ?

Conservez tout simplement l'existant et travaillez ensuite à rédiger la nouvelle délibération.

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas le sentiment d'être très éloigné de votre préoccupation puisque je dis que c'est jusqu'à la prochaine réunion du Conseil régional. Nous sommes dans ce cadre.

C'est la proposition que je fais et que je sou mets à l'assemblée. Je vous demande de vous prononcer sur cette proposition, qui me paraît être une proposition de bons sens. On ne va pas revenir au

texte de 2004 que nous n'avons pas ici sous les yeux, mais qui a été modifié par des textes provenant de la législation ultérieure, je vous en ai donné connaissance.

Je vous propose que nous donnions à la Commission permanente avec non pas « *dans l'intervalle des réunions du Conseil régional* » mais « jusqu'à la prochaine réunion du Conseil régional les délégations suivantes. »

Sur cette proposition, j'interroge l'assemblée.

M. KOVACS.- Il y a dans cette assemblée un certain nombre de personnes qui ont le texte de 2004 et d'autres qui visiblement ne l'ont pas. Pour une bonne compréhension du sujet que nous évoquons en cet instant, il serait bon que le texte de 2004 soit distribué.

Je vous demande une suspension de séance afin que vos services puissent distribuer à l'ensemble de nos collègues le texte de 2004. Chacun, à la lecture du premier point, se fera une idée de l'évolution du texte que vous nous proposez.

M. LE PRESIDENT.- La suspension de séance est de droit. La séance est donc suspendue pour 10 minutes. J'ai fait une proposition, je mettrai ensuite aux voix cette proposition qui me paraît être de bon sens.

(La séance, suspendue à 16h35, est reprise à 16h55.)

M. LE PRESIDENT.- La séance est reprise.

Je vous rappelle que j'avais proposé d'amender le texte du gras : « *En conséquence, je vous propose de donner à la Commission permanente jusqu'à la prochaine réunion du Conseil régional les délégations suivantes* ».

C'est la proposition qui a été formulée par M. Meirieu et qui a été reprise aussi par M. Gollnisch.

Monsieur Ravache.

M. RAVACHE.- Nous regrettons de n'avoir pas eu l'occasion de discuter de ce texte avant de le découvrir sur nos tables à l'instant, ce qui explique la difficulté dans laquelle nous nous trouvons.

En premier lieu, je m'interroge sur le fait de donner délégation à la Commission permanente, à moins que vous me confirmiez qu'elle est censée se réunir d'ici la fin du mois d'avril, ce que je ne crois pas. Donc je ne vois pas l'intérêt.

En second lieu, je voudrais que vous nous précisiez d'ici la prochaine réunion du Conseil régional selon quelles modalités la nouvelle délibération sera discutée : est-ce que ce sera dans le cadre de la commission du règlement intérieur ou dans d'autres instances ? De telle sorte que l'on soit assurés que cette fois, la discussion sera collective.

Mme GROSSETETE.- Monsieur le Président, nous nous sommes aperçus d'abord que la délibération du Conseil régional concernant les délégations à la Commission permanente de 2004 n'avait pas été distribuée. Je l'ai car, voyez-vous, moi aussi j'ai les documents et je sais les lire.

Nous nous apercevons que beaucoup d'inquiétudes sont partagées par notre assemblée. C'est un premier recul de votre part puisque, finalement, vous avez été obligé de céder aux demandes qui vous ont été faites. Je m'aperçois d'ailleurs que vous n'aviez pas tenu compte au départ d'une discussion de Philippe Meirieu avec vos services, vous n'en tenez compte que maintenant, une fois que nous-mêmes sommes intervenus.

Nous ne sommes pas d'accord avec le fond de ce texte. En tout état de cause, nous attendons les propositions que vous ferez dans un mois et nous votons contre votre rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci. J'indique à M. Ravache que, comme il le souhaite, cette question pourra être abordée dans la commission du règlement intérieur puisqu'elle définit la Commission permanente et elle définit son rôle.

Je vous propose donc de voter le texte suivant : « *de donner à la Commission permanente jusqu'à la prochaine réunion du Conseil régional les délégations suivantes* ».

Madame Grossetete a indiqué que sa liste voterait contre. Monsieur Gollnisch, puis nous passerons au vote.

M. GOLLNISCH.- Une très brève explication de vote.

Mon groupe votera pour puisqu'il est plus sensible à la restriction dans le temps que vous indiquez. Bien évidemment, cela ne vaut pas approbation du fond du texte.

M. MEIRIEU.- Je souligne que nous avons effectivement saisi les services du président dès distribution de ce texte parce qu'effectivement, il nous préoccupe quant au fond et quant à la forme.

Nous pensons néanmoins que dans la mesure où ce texte n'est adopté que pour un mois, et si la commission du règlement intérieur est chargée de le retravailler, il peut être accepté en l'état.

Mais nous redisons que nous serons extrêmement vigilants sur les procédures qui pourraient nous apparaître, comme cela a été dit, représenter parfois quelques entorses à la démocratie de cette assemblée.

M. RAVACHE.- J'entends les réponses que vous m'avez faites, qui confirment ce que j'attendais.

S'il est besoin que la Commission permanente se réunisse dans le mois qui vient, il est souhaitable qu'elle ait un cadre de travail.

Nous approuverons cette délibération, en espérant que le travail qui sera engagé collectivement d'ici fin avril soit de nature à fixer plus clairement les attributions qui lui sont données.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je vais donc mettre aux voix le texte amendé.

(Il est procédé au vote.)

- Contre : 40

Le texte ainsi amendé est adopté.

5/ Délégations de pouvoir au Président.

M. LE PRESIDENT.- Dans le même esprit, il vous est proposé « *de déléguer jusqu'à la prochaine réunion du Conseil régional au président du Conseil régional (...) les dispositions suivantes.*

Le texte étant ainsi amendé, puisque ce n'est pas une délégation pour la durée du mandat mais jusqu'à la prochaine réunion du Conseil régional, je pense que ce doit être le même vote.

Madame Grossetete.

Mme GROSSETETE.- Oui, mêmes causes, mêmes effets.

Il y a un certain nombre d'articles avec lesquels nous ne sommes absolument pas d'accord, nous ne voulons surtout pas vous donner un blanc-seing, et nous constatons qu'il y a là aussi un manque de transparence totale. J'en prends pour exemple les points 2., 11. et je pourrais en citer d'autres.

Donc même vote.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Ravache.

M. RAVACHE.- Je précise à Mme Grossetete que si on peut se passer d'une délégation à la Commission permanente, en espérant qu'elle n'ait pas besoin de se réunir dans le mois qui vient, il est totalement inconcevable que le président du Conseil régional n'ait pas pouvoir des actes indispensables.

Il est indispensable de lui fournir une délégation pour le mois qui vient. Nous aurons l'occasion d'en discuter pour la préciser dans l'avenir, mais il me paraît totalement irresponsable de ne pas donner mandat au président pour pouvoir assurer la continuité de notre assemblée.

M. GOLLNISCH.- Nous exprimerons le même vote que tout à l'heure dans le seul souci de la continuité du service public et du fonctionnement de la Région.

Cela ne signifie bien évidemment aucune approbation du texte que vous nous proposez.

M. MARCHIOL.- Pour dire à M. Ravache qu'étant donné que l'on a placé ce débat sur la question du fond, il ne s'agit pas de caricaturer notre position, nous sommes bien évidemment favorables sur le plan du principe de la délégation. La seule question que nous avons portée dans ce débat, c'est le périmètre de la délégation.

Merci.

M. MEIRIEU.- Pour redire la position du groupe Europe Ecologie et exprimer le fait que, dans la perspective de la continuité, il est important de donner au président les moyens d'exercer le pouvoir dans cette assemblée et dans la région pour le mois qui vient.

Nous espérons vraiment que la commission du règlement intérieur pourra se réunir au plus vite de manière qu'un travail collectif et consensuel puisse être fait sur ces questions.

M. LE PRESIDENT.- Je vais donc mettre aux voix cette délibération ainsi amendée.

(Il est procédé au vote.)

- Contre : 40.

La délibération ainsi amendée est adoptée.

Nous avons terminé notre session.

Je vous indique, comme cela a été mentionné tout à l'heure, que les membres de la commission du règlement intérieur, au moins un délégué par groupe, doivent se réunir dans la salle du bureau pour décider des dates de réunion en fonction des agendas de chacun.

Rendez-vous pour la prochaine session les 22 et 23 avril !

(La séance est levée à 17 heures 05.)

DECLARATIONS DES CANDIDATURES

DISCOURS DE CANDIDATURE A LA PRESIDENCE
DE LA REGION RHÔNE-ALPES

Bruno GOLLNISCH,
Vendredi 26 mars 2010

Monsieur le doyen d'âge,
Mes chers collègues ;

J'ai l'honneur de présenter ma candidature à la présidence de notre Région.

Fidèle aux idéaux et aux principes que j'ai défendus avec mes colistiers du Front National lors de la campagne électorale, je souhaite avec leur aide, et celle de tous nos compatriotes, orienter l'action de la région selon le principe de soutien aux collectivités naturelles : familles, communes, métiers, pays, et non de soumission aux groupes de pression, occultes ou avoués, idéologiques ou financiers, qui accaparent les circuits de décision.

Je défendrai l'accueil de la vie par la mise en place d'un programme d'aide aux mamans en difficulté, aux personnes âgées menacées par l'isolement, et aux handicapés.

Je faciliterai l'accession des familles, y compris les plus modestes, à la propriété de leur logement, en contribuant à faire cesser la raréfaction artificielle du foncier constructible.

Par la relance de la construction, qui en découlera, je contribuerai à celle de l'activité économique en général et de l'emploi.

J'arrêterai les subventions aux chasseurs de primes professionnels, aux multinationales qui investissent ici tandis qu'elles ferment ailleurs, aux entreprises complices de la corruption, qui a sévi dans cette région comme dans d'autres.

Je réorienterai les aides économiques aux entreprises vers les plus petites d'entre elles : artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, parce qu'elles sont le plus certainement créatrices d'emplois.

Dans la mesure des moyens limités d'une région, je combattrai les délocalisations d'entreprises, les contrefaçons, et les importations déloyales de

produits fabriqués à vil prix par des masses réduites en esclavage, dans ces paradis du capitalisme le plus cynique que sont notamment devenues les dictatures communistes.

La défense de l'emploi passe par le développement de l'apprentissage et l'amélioration des politiques de formation professionnelle. Un audit de celles-ci s'impose, afin de distinguer celles qui débouchent sur de véritables métiers de celles qui débouchent sur le chômage, après que l'on ait fait miroiter à de nombreux jeunes gens des espérances trompeuses. Respectant leurs choix et ceux de leurs familles, je ferai cependant en sorte que les métiers manuels cessent d'être les parents pauvres de l'enseignement.

Je réorienterai la formation professionnelle dans un sens plus concret, ouvrant de véritables débouchés. Je ferai en sorte que chacun puisse étudier dans des lycées sûrs. Nous fonderons notre politique sur la reconnaissance de l'effort et du travail bien fait, en proposant un choix diversifié au sein duquel l'enseignement public aura toute sa place, dans l'observance des exigences de neutralité politique et de respect des consciences qui s'imposent à lui.

A l'heure où l'on persécute des universitaires, des journalistes, des personnalités politiques, des magistrats, ou de simples citoyens, comme nos anciens collègues conseillers régionaux Georges Theil et Germaine Burgaz, pour le « crime » de penser ou de s'exprimer librement, je libérerai la recherche des pesanteurs administratives et des tabous du « politiquement correct », afin que Lyon devienne enfin capitale de la Résistance intellectuelle à l'odieuse police de la pensée.

Je romprai avec les repentances à répétition, la culpabilisation constante du peuple français, l'abrutissement délibéré de sa jeunesse, l'esprit de sarcasme ou de résignation.

Laissant libres toutes les manifestations culturelles ou prétendues telles, mais renonçant à financer aux frais du contribuable celles que l'on distingue difficilement d'un étal de sex-shop ou d'un vide-grenier, j'élargirai les possibilités d'aides à la création offertes aux artistes de notre région. Je diversifierai les subventions, afin qu'elles n'aillent pas toujours aux mêmes, dont le parti-pris de laideur et de déracinement, va de la fumisterie banale au viol des consciences. Je maintiendrai la politique du chèque-culture, qui passe par les choix des personnes, et j'assurerai la mise en valeur de notre incomparable patrimoine.

Hostile à la thématique faussement séductrice de l'Europe des Régions, véritable machine de guerre contre la Nation, je m'efforcerai d'entretenir des relations mutuellement profitables avec les collectivités territoriales étrangères, et spécialement celles qui nous sont les plus proches : Cantons de Vaud, de

Genève, du Valais, Piémont, Val d'Aoste, et avec d'autres s'il y a lieu, mais sans jamais porter atteinte à l'unité nationale ni aux compétences exclusives de l'Etat dans l'exercice de la souveraineté.

En matière d'urbanisme, je rétablirai les équilibres et harmonies nécessaires entre villes et paysages, en privilégiant le recours à une architecture enracinée tenant compte des traditions et des styles locaux si variés de nos terroirs, contre l'urbanisation anarchique inspirée par des technocrates collectivistes et bétonneurs. La coûteuse « politique de la ville » a échoué, car ce n'est pas en repeignant les façades que l'on donne au corps social la cohésion qui lui fait défaut. J'affecterai les moyens qu'elle absorbait au logement des jeunes en formation, des familles, des personnes âgées, et de nos compatriotes privés de domicile par l'injustice et la misère.

Je développerai la recherche en matière d'énergies non polluantes, de gestion de l'eau, bien essentiel qui tend à devenir rare, et de traitement des déchets, sans tomber pour autant dans les fantasmagories d'une fausse écologie dogmatique et partisane. Je ferai tout pour préserver notre patrimoine naturel, menacé de bien des façons, mais en premier lieu par le risque de disparition de nos paysans, auxquels les projets de réforme de la politique agricole commune européenne s'apprêtent à porter un coup fatal. Pour la survie du monde rural, je favoriserai une agriculture de terroir et diversifiée, la constitution de filières de production équilibrées, la promotion de labels de qualité, la pluriactivité en liaison avec les secteurs du tourisme, l'installation des jeunes. Je renoncerai immédiatement à la part régionale dans l'impôt sur le foncier non bâti. Geste peu coûteux, mais symbolique de notre volonté à l'égard des du monde paysan, car il n'est pas de pays libre sans paysans.

Tels sont, M. le doyen d'âge, mes chers collègues, quelques axes du programme que je soumets à votre assentiment, sans illusion, certes, mais non sans espérance !

C'est en enracinant notre modernité dans la tradition française, portée par nos belles provinces de Savoie, du Dauphiné, du Lyonnais, de la Dombes, de la Bresse, du Vivarais... à un exceptionnel degré d'excellence et de profusion, que nous serons dignes de ceux qui nous ont précédés. C'est une grande ambition, mais c'est une ambition légitime.

Déclaration de candidature de
Françoise GROSSETÊTE
A la Présidence du Conseil Régional Rhône-Alpes

Vendredi 26 avril 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux,

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui ma candidature à la Présidence de la Région Rhône-Alpes de notre groupe de rassemblement de la droite et du centre et je souhaite vous réaffirmer tout le sens de mon engagement.

Cette candidature n'est pas simplement la mienne, mais celle des femmes et des hommes qui se sont unis autour de notre projet avec dynamisme et détermination.

Elle est fidèle aux idéaux et aux principes que nous avons défendus tout au long de la campagne que nous venons de mener.

La composition de notre assemblée reflète le choix effectué par les Rhônalpins dimanche dernier. Ce choix appelle Monsieur Queyranne à poursuivre sa tâche à la tête de notre région.

Si je respecte bien évidemment ce choix, sachez toutefois que je souhaite faire entendre la voix électeurs qui nous ont accordé leur confiance.

C'est pourquoi j'alerte dès maintenant Monsieur Queyranne pour lui dire à nouveau que je serai vigilante et qu'il aura face à lui une opposition franche et assumée.

Une opposition à l'écoute des Rhônalpins et qui n'agira que dans leur intérêt.

S'opposer n'est pas forcément contester, c'est avant tout être force de propositions, et avoir capacité à amender !

Mais nous n'hésiterons pas aussi à dénoncer les décisions de cette majorité hétéroclite comme nous avons pu le faire au cours de cette campagne électorale.

A ce sujet, je crains que nous ne ressentions assez vite les premiers effets de la paralysie de l'exécutif investi aujourd'hui, quand nous aurons à débattre sur les grands projets de la Région qui touchent directement la vie quotidienne des Rhônalpins.

Au cours des semaines précédentes beaucoup de nos concitoyens ont pris conscience de l'ampleur de cette tâche et du tour de force permanent dont devront user les forces de gauche pour se mettre d'accord.

Notre groupe vous demande clairement de :

- Arrêter la pression fiscale.
- recentrer les moyens du Conseil régional sur ses compétences légales au service des priorités des Rhônalpins, en prévision de la réorganisation territoriale discutée et prochainement votée au parlement.
- mettre en place un suivi des dossiers plus rationnel et plus souple,
- privilégier la transparence dans la gestion de la collectivité

Chaque Conseiller régional, quelle que soit sa sensibilité, est responsable des actions menées sur son territoire d'élection et devra rendre compte de son action!

Enfin, je souhaite que la gouvernance qui va se mettre en place laisse toute sa place à l'opposition, comme cela

se pratique maintenant dans de nombreuses enceintes démocratiques.

Je rappellerai en effet que la commission des finances de l'Assemblée nationale est présidée par un député issu du Parti socialiste et que Monsieur Jean-Paul Huchon, président socialiste de la région Ile-de-France a confié la présidence la commission budgétaire à Monsieur Roger Karoutchi.

C'est pourquoi, si ma candidature à la présidence devait être rejetée, je souhaiterais toutefois qu'un membre du groupe « Union pour Rhône-Alpes » puisse disposer de la présidence de la commission des finances.

Enfin, ce mandat ne sera pas comme les précédents, il sera le dernier avant la future mise en place des conseillers territoriaux. Nous souhaitons que ce mandat soit consacré au développement de nos territoires, et non à un contrepouvoir de l'action du gouvernement, ni à une machine de guerre de propagande politique.

Je voudrai vous rappeler que nous devons être humbles et responsables durant ces quatre ans, car le plus grand vainqueur de cette élection régionale, c'est l'abstention, un électeur sur deux ne s'est pas déplacé !

Je vous remercie.

Jean-Jack QUEYRANNE - DECLARATION DE CANDIDATURE

Dimanche 21 mars 2010, les électeurs de Rhône-Alpes ont marqué leur volonté de poursuivre et d'amplifier la politique menée depuis six ans par la majorité régionale sortante. C'est une nouvelle étape pour Rhône-Alpes que le large rassemblement des forces politiques de gauche et écologistes veut entamer. Cette nouvelle étape aura pour objectif de relever les défis de la crise profonde que traversent notre pays et notre Région. Une crise aux aspects multiples, politique et institutionnel, économique et social, écologique et environnemental, dont nous tenterons de limiter les effets par les engagements que nous avons pris devant les électeurs.

L'emploi sera notre priorité absolue. Rhône-Alpes, grande région industrielle, subit la crise de plein fouet. Nous ferons tout pour lutter contre le chômage, maintenir et développer l'emploi, garantir des conditions de travail dignes et créer les emplois durables de demain. Nous veillerons à ce que les projets, financés par la Région, respectent les exigences sociales et environnementales.

Nous nous engageons pour la formation tout au long de la vie, par la réduction des inégalités et la poursuite de la mise en œuvre de l'égalité des chances. Apprendre tout au long de l'existence concourt à l'épanouissement personnel et collectif comme à la sécurisation des parcours professionnels. Du lycée à l'université, de l'apprentissage à la formation continue : c'est une réponse aux mutations économiques et sociales. Nous refusons la marchandisation de l'éducation et de la formation.

Pour une écologie qui profite à tous, nous continuerons à faire de Rhône-Alpes une écorégion. Dans la lutte contre le dérèglement climatique, pour la préservation de la biodiversité et pour la prise en compte de la santé - environnement, Rhône-Alpes doit être une région exemplaire en Europe. Nous défendons dans le même temps une vision sociale de l'écologie.

Nous continuerons à agir pour la culture, le sport, la vie associative et citoyenne. Nous voulons l'expression de chacun, la création de nouvelles solidarités et de nouveaux espaces démocratiques. C'est pourquoi nous en faisons des priorités, même s'ils ne sont pas des compétences obligatoires des Régions. Rhône-Alpes doit être une Région solidaire de tous ses territoires, ouverte sur l'international. Sous l'effet de la crise et de la politique gouvernementale, les inégalités sociales augmentent en Rhône-Alpes. Nous lutterons contre une Région à deux vitesses en défendant un service public fort dans les quartiers et les campagnes. Rhône-Alpes sera présente en Europe et dans le monde, pour développer ses échanges et marquer sa solidarité avec les pays du Sud.

Comme au cours du précédent mandat, nous gérerons de manière responsable les finances régionales. Rhône-Alpes est une des Régions parmi les moins endettées de France. Nous redéploierons nos budgets pour engager les nouvelles mesures de notre projet. Nous mobiliserons d'autres sources de financement. La suppression de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales, voulues par le gouvernement, visent à priver les Régions de toutes ressources propres, ce qui entraînera une régression démocratique sans précédent. Nous nous mobiliserons pour renforcer le pouvoir des Régions au service de l'intérêt général, pour qu'elles soient utiles, proches et dynamiques.

Voici les bases du nouveau contrat que nous proposons aux rhônalpins. Nous nous engageons à le mettre en œuvre au cours de ce prochain mandat (2010 – 2014).

TABLEAU DES VOTES
ET
PROCES VERBAUX :

- Election du Président
- Vote amendement FN sur le rapport 217 (vote public)
- Election des vice-présidents

RESULTAT DES VOTES														cnd	
RAPPORTS															
N° et TITRES	POUR	CONTRE	ABST.	NPPAV	ABSENT	RESULTAT	AMENDEMENTS VOEUX	POUR	CONTRE	ABST.	NPPAV	ABSENT	RESULTAT		
10.00.217															
Composition de la commission permanente	133	23				Adopté	Amendement - FN scrutin public	18	123	15				Rejeté	
10.00.218															
Commission d'élaboration du règlement intérieur	UNANIMITE					Adopté									
10.00.219															
Délégations à la commission permanente Amendé par l'Exécutif	117	40				Adopté									
10.00.220															
Délégation de pouvoir au Président Amendé par l'Exécutif	117	40				Adopté									

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

Service des assemblées

CONSEIL REGIONAL

ASSEMBLEE PLENIERE

Réunion du 26 Mars 2010

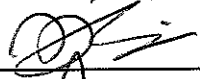
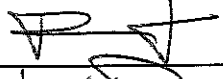
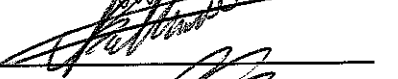
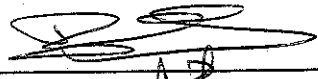
Election du Président

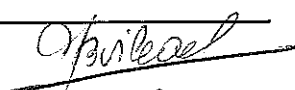
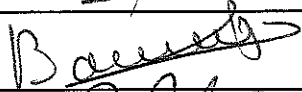
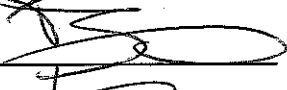
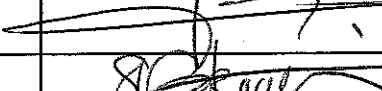
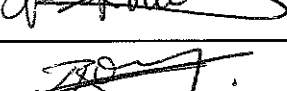
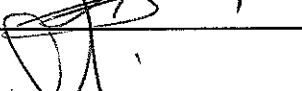
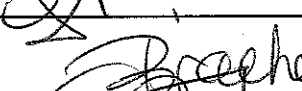
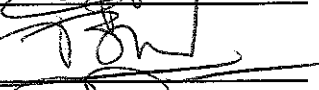
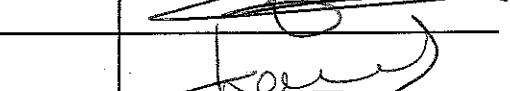
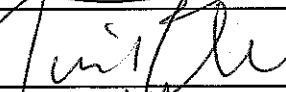
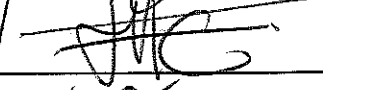
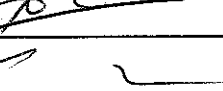
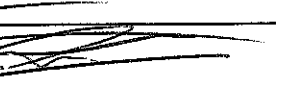
SCRUTIN SECRET

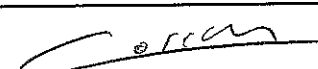
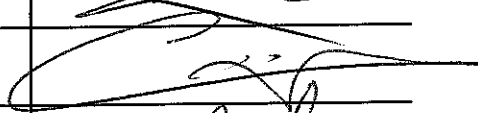
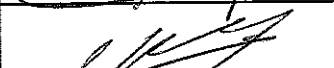
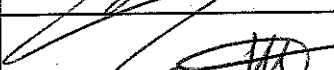
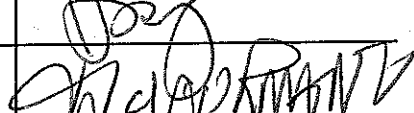
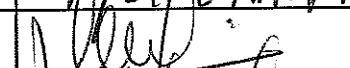
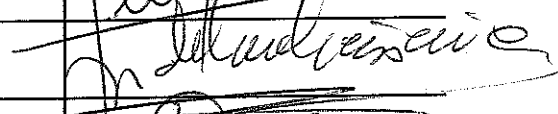
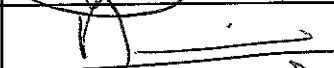
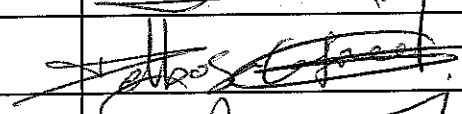
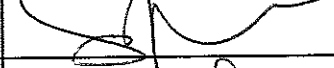
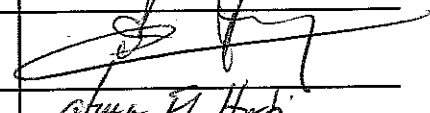
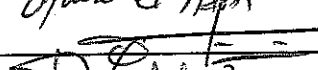
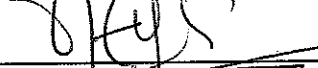
Rapport n°

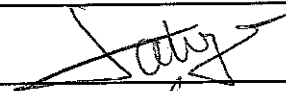
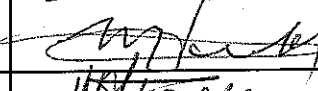
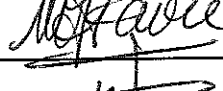
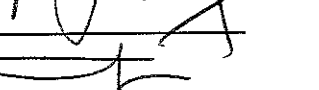
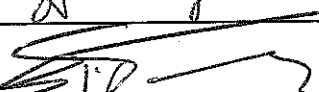
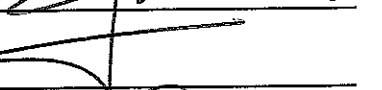
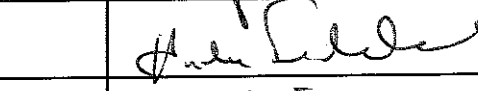
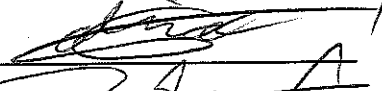
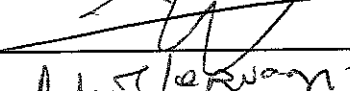
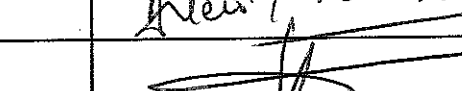
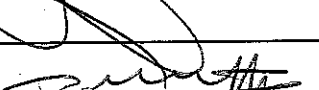
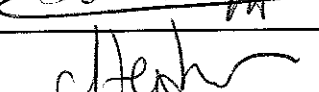
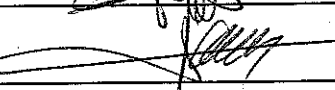
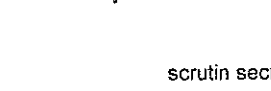
Secrétaires de séance :

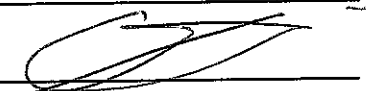
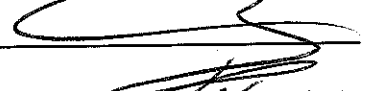
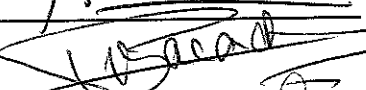
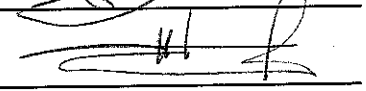
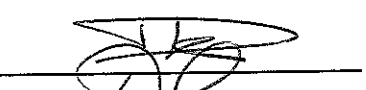
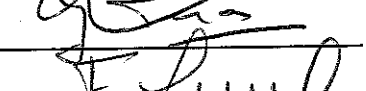
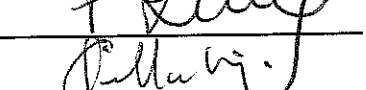
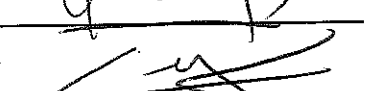
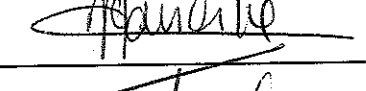
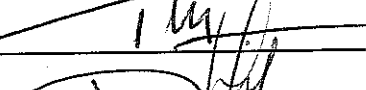
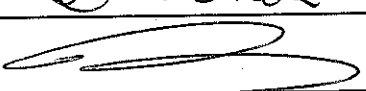
M.
M.
M.
M.

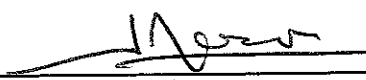
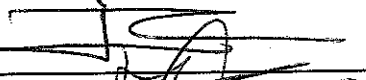
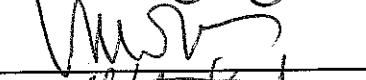
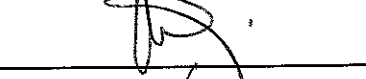
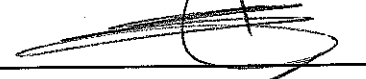
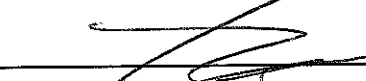
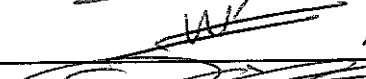
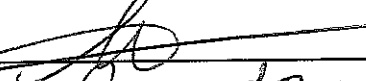
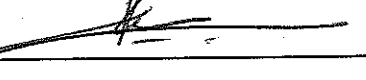
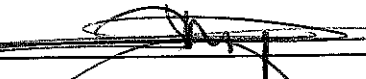
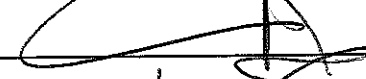
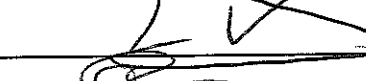
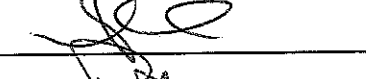
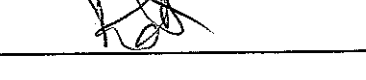
NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
ABAD	Damien		
AGIER	Annie		
ANDRE-LAURENT	Annabel		
ARANDA	Rosa		
AUGUSTE	François		
AZNAR-MOLLIEX	Noëlle		
BATTISTEL	Marie-Noëlle		
BENAHMED	Fatiha		
BENCHARIF	Lela		
BERAT	Pierre		
BERNARD	Corinne		
BERRA	Nora		
BILLET	Nicole		
BLANCHARD	Hélène		
BOCH	Jocelyne		

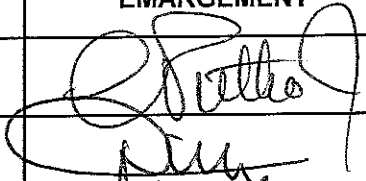
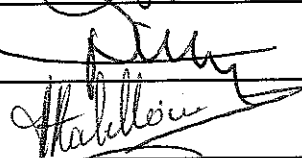
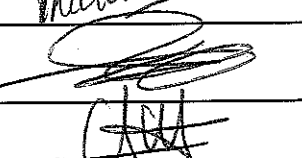
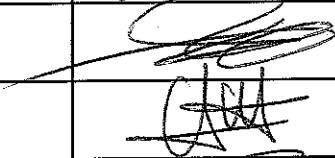
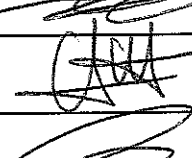
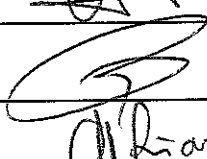
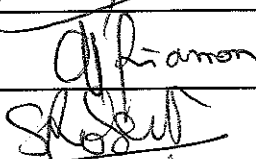
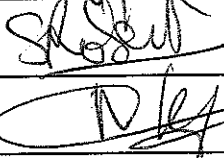
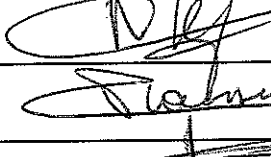
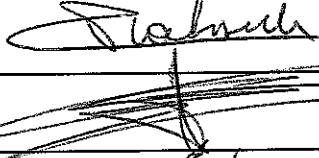
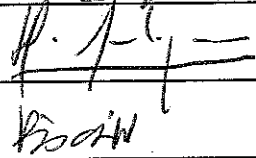
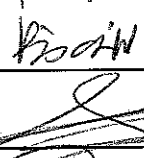
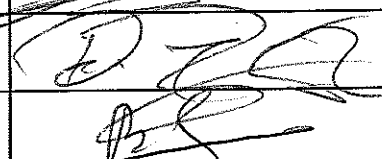
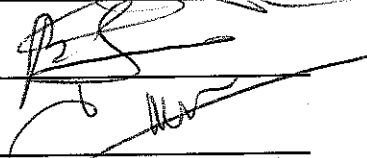
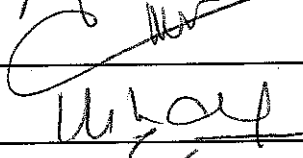
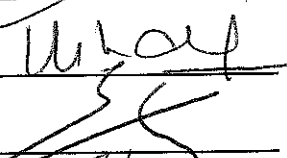
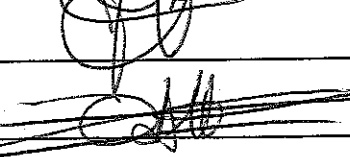
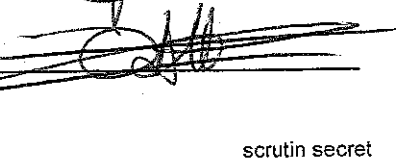
NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
BOILEAU	Maryvonne		
BONICALZI-HERRERO	Valérie		
BONNETAIN	Pascal		
BOUDAUD	Farida		
BOUDOT	Christophe		
BOUKAALA	Sarah		
BOURY	Liliane		
BOUZIDI	Oum-Saoud		
BRACHET	Yvette		
BRAILLARD	Thierry		
BUIS	Sabine		
CARBONNEL	François-Eric		
CARLE	Jean-Claude		
CHABROLLE	Alain		
CHANAL	Agnès		
CHAVEROT	Véronique		
CHEVAL	Joël		
CHOSSON	Jean-Marie		
CHRIQUI	Vincent		
COCHET	Sylvie		
COLIN	Albane		
COMET	Claude		
COMMUNOD	Noël		

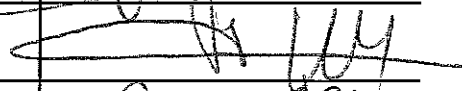
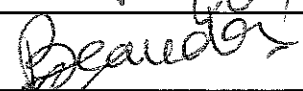
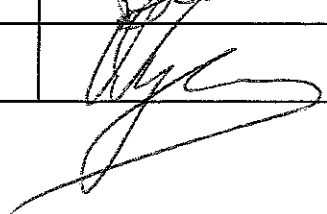
NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
COROMPT	Thérèse		
COSSON	Monique		
COULOMBEL	Alain		
CREISSON	Jean-Michel		
CREUS	Armand		
CROMBECQUE	Yvan		
CROSET	Elyette		
CUKIERMAN	Cécile		
CUSEY	Alexandra		
D'ORNANO	Mireille		
DARNAUD	Mathieu		
DE LACHEISSERIE	Nicole		
DE PEYRECAVE	Gabriel		
DE SANS NICOLAS	Fabien		
DEBAT	Jean-François		
DELBOS-CORFIELD	Gwendoline		
DION	Sophie		
DONZEL	Claire		
DULLIN	Xavier		
DUPESEY	Christian		
EL HARTI	Otman		
EYBALIN	Michèle		
FARIGOULE	Christiane		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
FATIGA	Antoine		
FAUROBERT	Maurice		
FAVRE	Marie		
FERLAY	Aurélien		
FLEURET	Jean-Loup		
FONTANGES	Séverine		
FOURNIER	Eric		
FRERY	Marie-Noëlle		
FRIEDENBERG	André		
GABRIAC	Alexandre		
GAGNAIRE	Jean-Louis		
GERVASI	Arlette		
GILLET de THOREY	Sylvie		
GIRAUD	Eliane		
GIT	Marie-Christine		
GOLLNISCH	Bruno		
GRANGIS	Christian		
GREFFET	Christophe		
GREGOIRE	Michel		
GROSSETETE	Françoise		
HERBERTZ	Catherine		
JACQUART	François		
JOUE	Didier		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
JUBAN	Laurence		
KELLER	Olivier		
KOHLHAAS	Jean-Charles		
KOVACS	Thierry		
KRETZSCHMAR	Cyril		
LABAUNE	Patrick		
LACLAIS	Bernadette		
LACONDEMINE	Philippe		
LARDON	Eric		
LEBAIL	Danielle		
LECLAIR	Benoît		
LERAS	Gérard		
LEVY	Fabienne		
LISSY	Guillaume		
LONGEON	Olivier		
LOUIS	Patrick		
LOUNES	Belkacem		
MALAVIEILLE	Valérie		
MARCHIOL	Fabrice		
MARTIN	Dominique		
MARTIN	Elisa		
MC CARRON	Sheila		
MEIRIEU	Philippe		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
MERCIER	Jacques		
MERIAUX	Pierre		
MEUNIER	Philippe		
MIGNOT	Philippe		
MOILLE	Jean-Paul		
MOREIRA	Véronique		
MOREL-DARLEUX	Corinne		
MOROGÉ	Jérôme		
MOUTON	Marie-Pierre		
NIESON	Nathalie		
NOVELLI	Marie-Odile		
PACCALET	Yves		
PALLUY	Guy		
PEILLON	Sarah		
PEIZERAT	Gwendal		
PELLAT-FINET	Sylvie		
PERNOD BEAUDON	Stéphanie		
PERRIN	Florence		
PERRISSIN-FABERT	Gérard		
PERROT	Charles		
PHILIP	Thierry		
PIDOUX	Catherine		
PIOLLE	Eric		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
PUTHOD	Christiane		
QUEYRANNE	Jean-Jack		
RABILLOUD	Andrée		
RAVACHE	Gilles		
REYNARD	Claude		
REYNAUD	Philippe		
RIAMON	Marie-Hélène		
ROBERT	Sophie		
ROCHETTE	Christian		
ROUSSELLE	Véronique		
SAFAR	Jérôme		
SANGOUARD	Joëlle		
SAULIGNAC	Hervé		
SIGRIST	Anne		
SIMONIAN	Edouard		
SMETANINE	David		
SOULAGE	Bernard		
TAITE	Jean-Pierre		
TARDY	Marie-Christine		
TETE	Etienne		
THORAVAL	Marie-Hélène		
TREMBLAY	Jeannie		
UCA	Elvan		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
VAGNIER	Nicole		
VASSIEUX	Jacques		
VOISIN	Michel	PERNOD Beaudon	
WYSSA	Olivier		

CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 26 MARS 2010
ÉLECTION DU PRÉSIDENT

PROCÈS VERBAL

Sous la présidence de Mme FAUROBERT, doyen d'âge, assisté de Alexandre... GABRIAC, plus jeune conseiller faisant fonction de secrétaire, le conseil régional s'est réuni le vendredi 26 mars 2010, au siège de la Région, pour élire son président.

Premier tour de scrutin

Quorum : 105

Présents : 157

Représentés : 1

Absents : 0

Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis fermé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Ont déclaré ne pas prendre part au vote :

Votants : 157

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 157

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 0

A déduire bulletins blancs et nuls : 0

Reste suffrages exprimés : 157

Majorité absolue : 79

Ont obtenu :

M^r GOLLNISC Bruno 17 voix

M^{me} GROSSETÊTE Françoise 40 voix

M^r QUEYRANNE Jean-Jack 100 voix

M voix

M voix

(Dix sept)
(quarante)
(Cent)

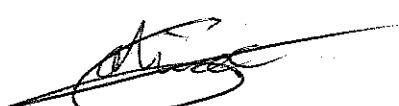
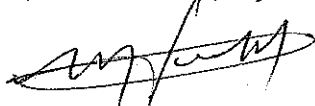
M^r QUEYRANNE..... ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est nécessaire de procéder à un second tour.

Signatures

M^r FAUROBERT, doyen

M^r GABRIAC....., secrétaire



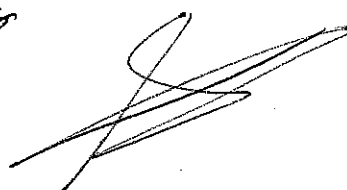
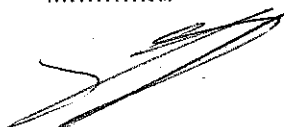
Scrutateurs :

M^{me} SIGRIST

M^r MOROGÉ

M^r SIMONIAN

M.....



Deuxième tour de scrutin

Quorum : 105

Présents :

Représentés :

Absents :

Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis fermé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Ont déclaré ne pas prendre part au vote :

Votants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

A déduire bulletins blancs et nuls :

Reste suffrages exprimés :

Majorité absolue : 79

Ont obtenu :

M	voix
M	voix
M	voix
M	voix
M	voix

M..... ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est nécessaire de procéder à un troisième tour.

Signatures

M..... , doyen

M..... , secrétaire

Scrutateurs :

M.....

M.....

M.....

M.....

Troisième tour de scrutin (majorité relative)

Quorum : 105

Présents :

Représentés :

Absents :

Chaque conseiller à l'appel de son nom a remis fermé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Ont déclaré ne pas prendre part au vote :

Votants :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

Reste suffrages exprimés :

A déduire bulletins blancs et nuls :

Majorité relative :

Ont obtenu :

M	voix
M	voix
M	voix
M	voix
M	voix

M..... ayant obtenu la majorité relative a été proclamé élu et immédiatement installé.

Signatures

M..... , doyen

M..... , secrétaire

Scrutateurs :

M.....

M.....

M.....

M.....

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

Service des assemblées

CONSEIL REGIONAL

ASSEMBLEE PLENIERE

Réunion du 26 Mars 2010

SCRUTIN PUBLIC

Rapport n°

Amendement n° 1 FN
~

NOM ET PRENOM	PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
ABAD Damien				X	
AGIER Annie			X		
ANDRE-LAURENT Annabel				X	
ARANDA Rosa			X		
AUGUSTE François			X		
AZNAR-MOLLIEX Noëlle			X		
BATTISTEL Marie-Noëlle			X		
BENAHMED Fatiha			X		
BENCHARIF Lela			X		
BERAT Pierre				X	
BERNARD Corinne			X		
BERRA Nora				X	
BILLET Nicole			X		
BLANCHARD Hélène			X		
BOCH Jocelyne				X	

10

5

NOM ET PRENOM	PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
BOILEAU Maryvonne			X		
BONICALZI-HERRERO Valérie			X		
BONNETAIN Pascal			X		
BOUDAUD Farida			X		
BOUDOT Christophe		X			
BOUKAALA Sarah			X		
BOURY Liliane		X			
BOUZIDI Oum-Saoud			X		
BRACHET Yvette			X		
BRAILLARD Thierry			X		
BUIS Sabine			X		
CARBONNEL François-Eric			X		
CARLE Jean-Claude				X	
CHABROLLE Alain			X		
CHANAL Agnès				X	
CHAVEROT Véronique				X	
CHEVAL Joël		X			
CHOSSON Jean-Marie			X		
CHRIQUI Vincent			X		
COCHET Sylvie	X		X		
COLIN Albane			X		
COMET Claude			X		
COMMUNOD Noël			X		

3 17 3

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
COROMPT	Thérèse			X		
COSSON	Monique			X		
COULOMBEL	Alain			X		
CREISSON	Jean-Michel			X		
CREUS	Armand			X		
CROMBECQUE	Yvan			X		
CROSET	Elyette			X		
CUKIERMAN	Cécile			X		
CUSEY	Alexandra			X		
D'ORNANO	Mireille		X			
DARNAUD	Mathieu			X		
DE LACHEISSERIE	Nicole		X			
DE PEYRECAVE	Gabriel		X			
DE SANS NICOLAS	Fabien			X		
DEBAT	Jean-François			X		
DELBOS-CORFIELD	Gwendoline			X		
DION	Sophie			X		
DONZEL	Claire			X		
DULLIN	Xavier			X		
DUPESSÉY	Christian			X		
EL HARTI	Otman			X		
EYBALIN	Michèle			X		
FARIGOULE	Christiane			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
FATIGA	Antoine			X		
FAUROBERT	Maurice		X			
FAVRE	Marie		X	X		
FERLAY	Aurélien			X		
FLEURET	Jean-Loup			X		
FONTANGES	Séverine			X		
FOURNIER	Eric			X		
FRERY	Marie-Noëlle			X		
FRIEDENBERG	André			X		
GABRIAC	Alexandre		X			
GAGNAIRE	Jean-Louis			X		
GERVASI	Arlette			X		
GILLET de THOREY	Sylvie			X		
GIRAUD	Eliane			X		
GIT	Marie-Christine			X		
GOLLNISCH	Bruno		X			
GRANGIS	Christian		X	X		
GREFFET	Christophe			X		
GREGOIRE	Michel			X		
GROSSETETE	Françoise			X		
HERBERTZ	Catherine			X		
JACQUART	François			X		
JOUBE	Didier			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
JUBAN	Laurence			X		
KELLER	Olivier			X		
KOHLHAAS	Jean-Charles			X		
KOVACS	Thierry			X		
KRETZSCHMAR	Cyril			X		
LABAUNE	Patrick			X		
LACLAIS	Bernadette			X		
LACONDEMINE	Philippe			X		
LARDON	Eric			X		
LEBAIL	Danielle			X		
LECLAIR	Benoit			X		
LERAS	Gérard			X		
LEVY	Fabienne			X		
LISSY	Guillaume			X		
LONGEON	Olivier			X		
LOUIS	Patrick		X			
LOUNES	Belkacem			X		
MALAVIEILLE	Valérie			X		
MARCHIOL	Fabrice				X	
MARTIN	Dominique	X	X			
MARTIN	Elisa			X		
MC CARRON	Sheila			X		
MEIRIEU	Philippe			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
MERCIER	Jacques			X		
MERIAUX	Pierre			X		
MEUNIER	Philippe					
MIGNOT	Philippe			X		
MOILLE	Jean-Paul			X		
MOREIRA	Véronique			X		
MOREL-DARLEUX	Corinne			X		
MOROGÉ	Jérôme				X	
MOUTON	Marie-Pierre			X		
NIESON	Nathalie			X		
NOVELLI	Marie-Odile			X		
PACCALET	Yves			X		
PALLUY	Guy			X		
PEILLON	Sarah			X		
PEIZERAT	Gwendal			X		
PELLAT-FINET	Sylvie			X		
PERNOD BEAUDON	Stéphanie			X		
PERRIN	Florence			X		
PERRISSIN-FABERT	Gérard			X		
PERROT	Charles		X			
PHILIP	Thierry			X		
PIDOUX	Catherine			X		
PIOLLE	Eric			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
PUTHOD	Christiane			X		
QUEYRANNE	Jean-Jack			X		
RABILLOUD	Andrée				X	
RAVACHE	Gilles			X		
REYNARD	Claude				X	
REYNAUD	Philippe			X		
RIAMON	Marie-Hélène			X		
ROBERT	Sophie		X			
ROCHETTE	Christian				X	
ROUSSELLE	Véronique			X		
SAFAR	Jérôme			X		
SANGOUARD	Joëlle				X	
SAULIGNAC	Hervé			X		
SIGRIST	Anne		X			
SIMONIAN	Edouard			X		
SMETANINE	David			X		
SOULAGE	Bernard			X		
TAITE	Jean-Pierre			X		
TARDY	Marie-Christine				X	
TETE	Etienne			X		
THORAVAL	Marie-Hélène			X		
TREMBLAY	Jeannie			X		
UCA	Elvan			X		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	OUI	NON	ABSTENTION	NPPAV
VAGNIER	Nicole			X		
VASSIEUX	Jacques		X			
VOISIN	Michel	X		X		
WYSSA	Olivier		X			

2 2

156 voix

18 oui

15 abs.

123 NON

Nombre d'inscrits : 157

Nombre de votants : 156

Vote par procuration : 4

Pour : 18

Contre : 123

Abstention : 15

NPPAV :

Majorité absolue :

RESULTAT :

ADOPTÉ	REJETÉ
--------	--------

Secrétaires de séance :

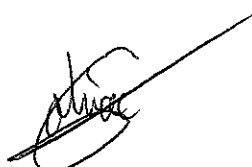
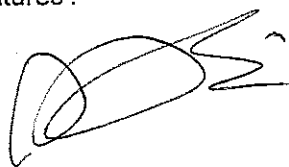
M. Annie AGIER .

M. Alexandre GABRIAC

M.

M.

Signatures :



Observations :

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

Service des assemblées

CONSEIL REGIONAL

ASSEMBLEE PLENIERE

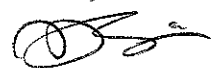
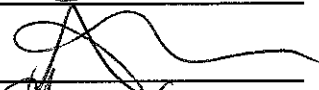
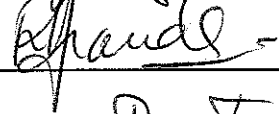
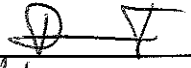
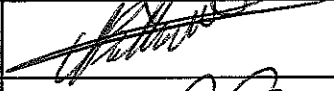
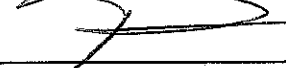
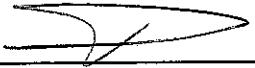
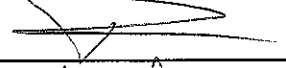
Réunion du 26 Mars 2010

SCRUTIN SECRET
Rapport n°

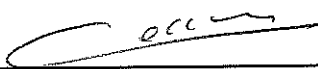
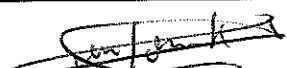
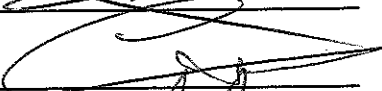
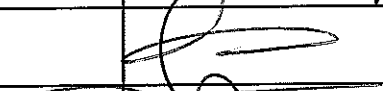
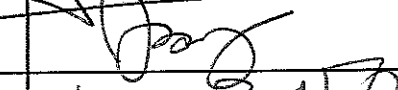
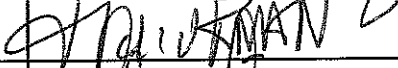
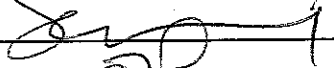
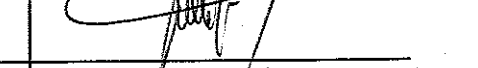
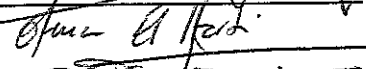
Vice Présidents

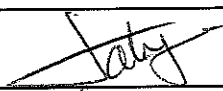
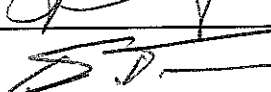
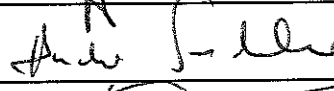
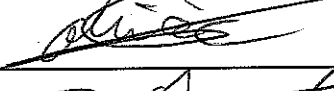
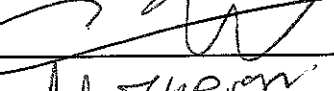
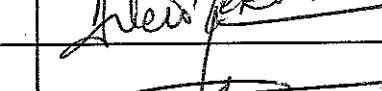
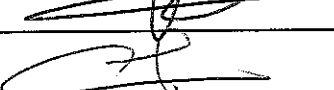
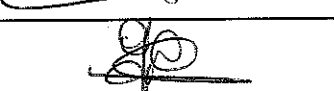
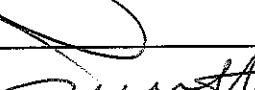
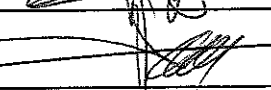
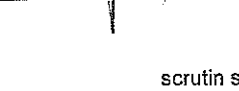
Secrétaires de séance :

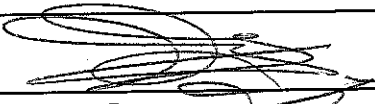
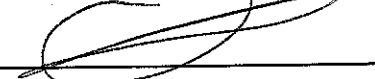
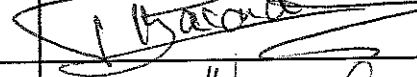
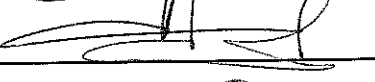
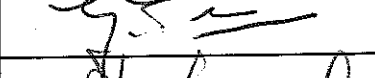
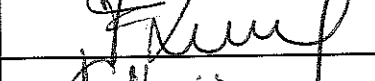
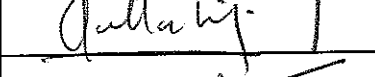
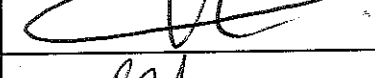
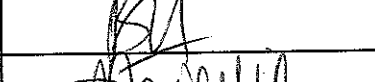
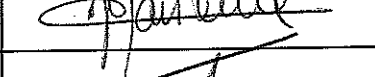
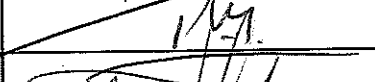
M.
M.
M.
M.

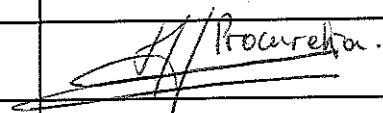
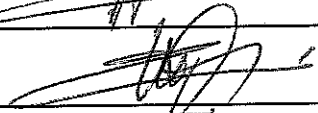
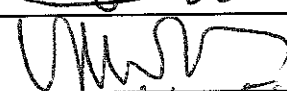
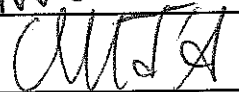
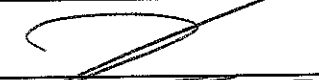
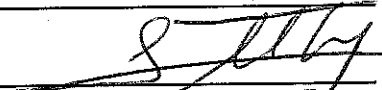
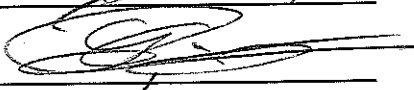
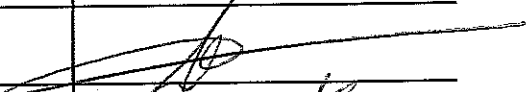
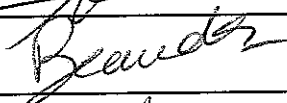
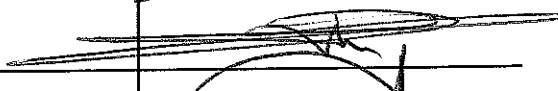
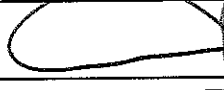
NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
ABAD	Damien		
AGIER	Annie		
ANDRE-LAURENT	Annabel		
ARANDA	Rosa		
AUGUSTE	François		
AZNAR-MOLLIEX	Noëlle		
BATTISTEL	Marie-Noëlle		
BENAHMED	Fatiha		
BENCHARIF	Lela		
BERAT	Pierre		
BERNARD	Corinne		
BERRA	Nora		
BILLET	Nicole		
BLANCHARD	Hélène		
BOCH	Jocelyne		

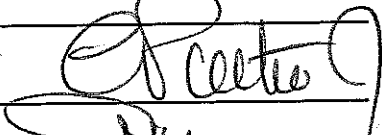
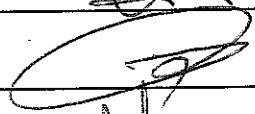
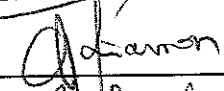
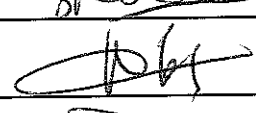
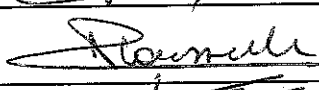
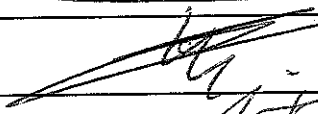
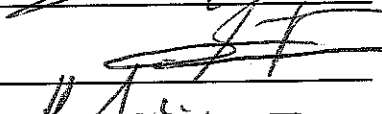
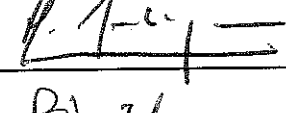
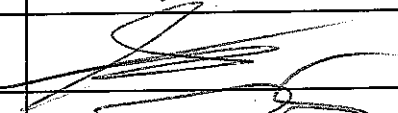
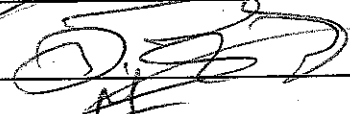
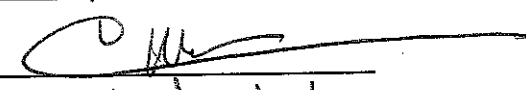
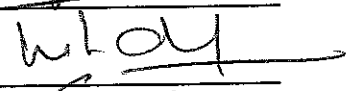
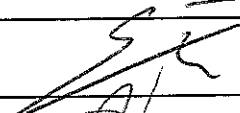
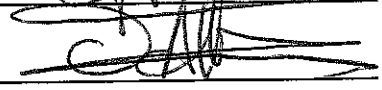
NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
BOILEAU	Maryvonne		<i>Opilerez</i>
BONICALZI-HERRERO	Valérie		<i>Bonicalzi</i>
BONNETAIN	Pascal		<i>PBN</i>
BOUDAUD	Farida		<i>[Signature]</i>
BOUDOT	Christophe		<i>[Signature]</i>
BOUKAALA	Sarah		<i>[Signature]</i>
BOURY	Liliane		<i>[Signature]</i>
BOUZIDI	Oum-Saoud		<i>[Signature]</i>
BRACHET	Yvette		<i>[Signature]</i>
BRAILLARD	Thierry		<i>[Signature]</i>
BUIS	Sabine		<i>[Signature]</i>
CARBONNEL	François-Eric		<i>[Signature]</i>
CARLE	Jean-Claude		<i>[Signature]</i>
CHABROLLE	Alain		<i>[Signature]</i>
CHANAL	Agnès		<i>[Signature]</i>
CHAVEROT	Véronique		<i>[Signature]</i>
CHEVAL	Joël		<i>[Signature]</i>
CHOSSON	Jean-Marie		<i>[Signature]</i>
CHRIQUI	Vincent		<i>[Signature]</i>
COCHET	Sylvie	Nathien Darnaud	<i>[Signature]</i>
COLIN	Albane		<i>[Signature]</i>
COMET	Claude		<i>[Signature]</i>
COMMUNOD	Noël		<i>[Signature]</i>

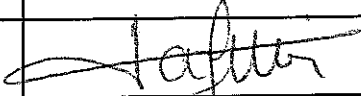
NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
COROMPT	Thérèse		
COSSON	Monique		
COULOMBEL	Alain		
CREISSON	Jean-Michel		
CREUS	Armand		
CROMBECQUE	Yvan Yann		
CROSET	Elyette		
CUKIERMAN	Cécile		
CUSEY	Alexandra		
D'ORNANO	Mireille		
DARNAUD	Mathieu		
DE LACHEISSERIE	Nicole		
DE PEYRECAVE	Gabriel		
DE SANS NICOLAS	Fabien		
DEBAT	Jean-François	procuration	
DELBOS-CORFIELD	Gwendoline		
DION	Sophie		
DONZEL	Claire		
DULLIN	Xavier		
DUPESEY	Christian		
EL HARTI	Otman		
EYBALIN	Michèle		
FARIGOULE	Christiane		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
FATIGA	Antoine		
FAUROBERT	Maurice		
FAVRE	Marie		
FERLAY	Aurélien		
FLEURET	Jean-Loup		
FONTANGES	Séverine		
FOURNIER	Eric		
FRERY	Marie-Noëlle		
FRIEDENBERG	André		
GABRIAC	Alexandre		
GAGNAIRE	Jean-Louis		
GERVASI	Arlette		
GILLET de THOREY	Sylvie		
GIRAUD	Eliane		
GIT	Marie-Christine		
GOLLNISCH	Bruno		
GRANGIS	Christian		
GREFFET	Christophe		
GREGOIRE	Michel		
GROSSETETE	Françoise		
HERBERTZ	Catherine		
JACQUART	François		
JOUBE	Didier		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
JUBAN	Laurence		
KELLER	Olivier		
KOHLHAAS	Jean-Charles		
KOVACS	Thierry		
KRETZSCHMAR	Cyril		
LABAUNE	Patrick		
LACLAIS	Bernadette		
LACONDEMINE	Philippe		
LARDON	Eric		
LEBAIL	Danielle		
LECLAIR	Benoît		
LERAS	Gérard		
LEVY	Fabienne		
LISSY	Guillaume		
LONGEON	Olivier		
LOUIS	Patrick		
LOUNES	Belkacem		
MALAVIEILLE	Valérie		
MARCHIOL	Fabrice		
MARTIN	Dominique		
MARTIN	Elisa		
MC CARRON	Sheila		
MEIRIEU	Philippe		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
MERCIER	Jacques		
MERIAUX	Pierre		
MEUNIER	Philippe		
MIGNOT	Philippe		
MOILLE	Jean-Paul		
MOREIRA	Véronique		
MOREL-DARLEUX	Corinne		
MOROGÉ	Jérôme		
MOUTON	Marie-Pierre		
NIESON	Nathalie		
NOVELLI	Marie-Odile		
PACCALET	Yves		
PALLUY	Guy		
PEILLON	Sarah		
PEIZERAT	Gwendal		
PELLAT-FINET	Sylvie		
PERNOD BEAUDON	Stéphanie		
PERRIN	Florence		
PERRISSIN-FABERT	Gérard		
PERROT	Charles		
PHILIP	Thierry		
PIDOUX	Catherine		
PIOLLE	Eric		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
PUTHOD	Christiane		
QUEYRANNE	Jean-Jack		
RABILLOUD	Andrée		
RAVACHE	Gilles		
REYNARD	Claude		
REYNAUD	Philippe		
RIAMON	Marie-Hélène		
ROBERT	Sophie		
ROCHETTE	Christian		
ROUSSELLE	Véronique		
SAFAR	Jérôme		
SANGOUARD	Joëlle		
SAULIGNAC	Hervé		
SIGRIST	Anne		
SIMONIAN	Edouard		
SMETANINE	David		
SOULAGE	Bernard		
TAITE	Jean-Pierre		
TARDY	Marie-Christine		
TETE	Etienne		
THORAVAL	Marie-Hélène		
TREMBLAY	Jeannie		
UCA	Elvan		

NOM ET PRENOM		PROCURATION	EMARGEMENT
VAGNIER	Nicole		
VASSIEUX	Jacques		
VOISIN	Michel	BERNARD BEAUDON	Beaudon
WYSSA	Olivier		

CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES
ASSEMBLEE PLENIERE DU 26 MARS 2010
ELECTION DES VICE-PRÉSIDENT(E)S
PROCES-VERBAL

Le scrutin a été ouvert à13.....heures...35..

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

- Inscrits : 157

▪ Absents : 0

▪ Ont déclaré ne pas prendre part au vote : 0

▪ Votants : 157

▪ Votants par procuration : 5

▪ Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 157

▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 0

▪ Bulletins blancs et nuls : 1 nul + 42 bls = 43

▪ Reste suffrages exprimés : 114

▪ Majorité absolue : 79

Ont obtenu :

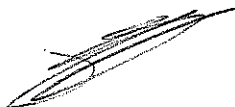
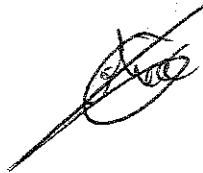
• Liste Front National	Voix 17
• Liste Rassemblement de la Gauche et des Écologistes	Voix 97
- Liste	Voix
- Liste	Voix
- Liste	Voix
- Liste	Voix

La liste *Rosendorn et la zone ex* ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue. *des élus*

~~Aucune liste n'ayant obtenue la majorité absolue, il est nécessaire de procéder à un second tour.~~

Le secrétaire

Les assesseurs



Deuxième tour de scrutin

- Inscrits : 157
- Absents :
- Ont déclaré ne pas prendre part au vote :
- Votants :
- Votants par procuration :
- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :
- Bulletins blancs et nuls :
- Reste suffrages exprimés :
- Majorité absolue : 79

Ont obtenu :

- Liste	Voix
- Liste	Voix
- Liste	Voix
- Liste	Voix
- Liste	Voix
- Liste	Voix

La liste ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue.

Aucune liste n'ayant obtenue la majorité absolue, il est nécessaire de procéder à un troisième tour.

Le secrétaire

Les assesseurs

Troisième tour de scrutin (majorité relative)

- Inscrits : 157

▪ Absents :

▪ Ont déclaré ne pas prendre part au vote :

▪ Votants :

▪ Votants par procuration :

▪ Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :

▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :

▪ Bulletins blancs et nuls :

▪ Reste suffrages exprimés :

Ont obtenu :

- Liste Voix

- Liste Voix

- Liste Voix

- Liste Voix

- Liste Voix

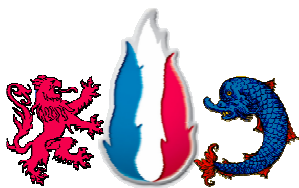
- Liste Voix

La liste ayant obtenu la majorité relative a été proclamée élue.

Le secrétaire

Les assesseurs

AMENDEMENT



SESSION DU CONSEIL REGIONAL

26 mars 2010

AMENDEMENT

Déposé par les élus de la liste FRONT NATIONAL

Rapport : Composition de la Commission Permanente

MOTIF :

La crise économique et financière que notre pays traverse impose aux élus que nous sommes de montrer l'exemple en économisant les deniers publics.

Or, un élu régional membre de la commission permanente, perçoit une majoration légale de 10% de son indemnité.

Il en résulte que nommer tous les membres de l'assemblée à la Commission Permanente, au lieu d'un quart comme cela se fait dans d'autres régions, induit pour nos concitoyens sur l'ensemble de cette mandature de quatre années un surcoût injustifié d'au moins 1 680 000 €.

AMENDEMENT :

La commission permanente sera composée de 40 conseillers.

REJETE

Procès verbal validé le 20 avril 2010

Le Président du Conseil régional

Jean-Jack QUEYRANNE